

3.4.2.2 Les perceptions depuis les routes

Les sensibilités visuelle des routes de l'AEI sont identifiées sur la carte ci-contre.

La D31 du nord-est au sud-est de l'AEI

Cette route secondaire permet de rejoindre Louargat au nord à Gurunhel au sud. Depuis le nord en direction de Gurunhel, les perceptions sont intermittentes. Le bas de la ZIP est partiellement masqué par la juxtaposition d'une végétation d'accompagnement de route et de haies bocagères. En période hivernale, il pourra être davantage perceptible à travers les branchages nus des rideaux d'arbres. Cependant, lorsque la route est bordée de parcelles agricoles ouvertes, les haies bocagères sont plus éloignées et le dégagement visuel plus important. Malgré la végétation, le haut de la ZIP est globalement toujours visible et émerge au-dessus de la végétation de bord de route, même quand celle-ci est proche de la route.



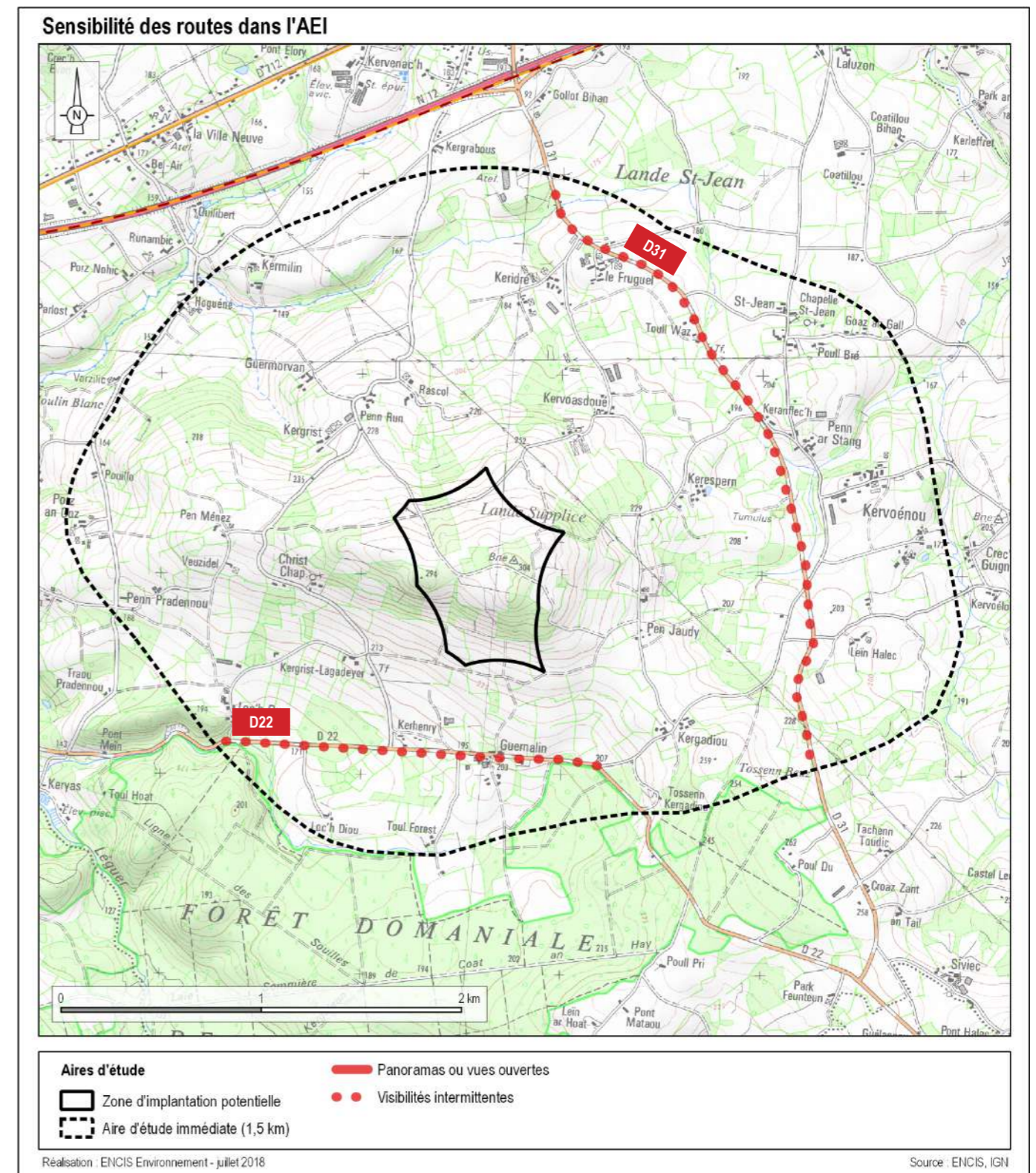
Photographie 91 : Ouverture dans la végétation permettant un panorama sur la ZIP depuis la D31

La D22 au sud de l'AEI

Cette départementale traverse le sud de l'AEI en passant ponctuellement par la forêt domaniale de Coat-An-Hay en limite sud et ouest de l'AEI. La route traverse un relief tabulaire, à la naissance de la colline au sommet de laquelle la ZIP est implantée. Cette dernière surplombe la route, et les haies bocagères proches filtrent les visibilité sur le bas de la ZIP uniquement. En limite sud-est de l'AEI, avant d'arriver à Gernalin, le contexte boisé de la forêt de Coat-An-Hay empêche toute visibilité.

Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, sont également susceptibles d'offrir des perceptions importantes de la ZIP et ce malgré le réseau bocager.

Globalement, dans l'AEI, les sensibilités sont modérées. En effet, malgré la trame bocagère filtrant les visibilité, l'implantation de la ZIP au sommet d'une colline permet des perceptions de cette dernière, surtout de sa partie haute, depuis les routes aux alentours.



Carte 22 : Principales visibilité depuis les routes de l'aire d'étude immédiate.

3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI

3.4.3.1 Les monuments historiques

L'aire d'étude immédiate comprend un seul monument historique classé. Sa localisation apparaît sur la carte ci-contre.

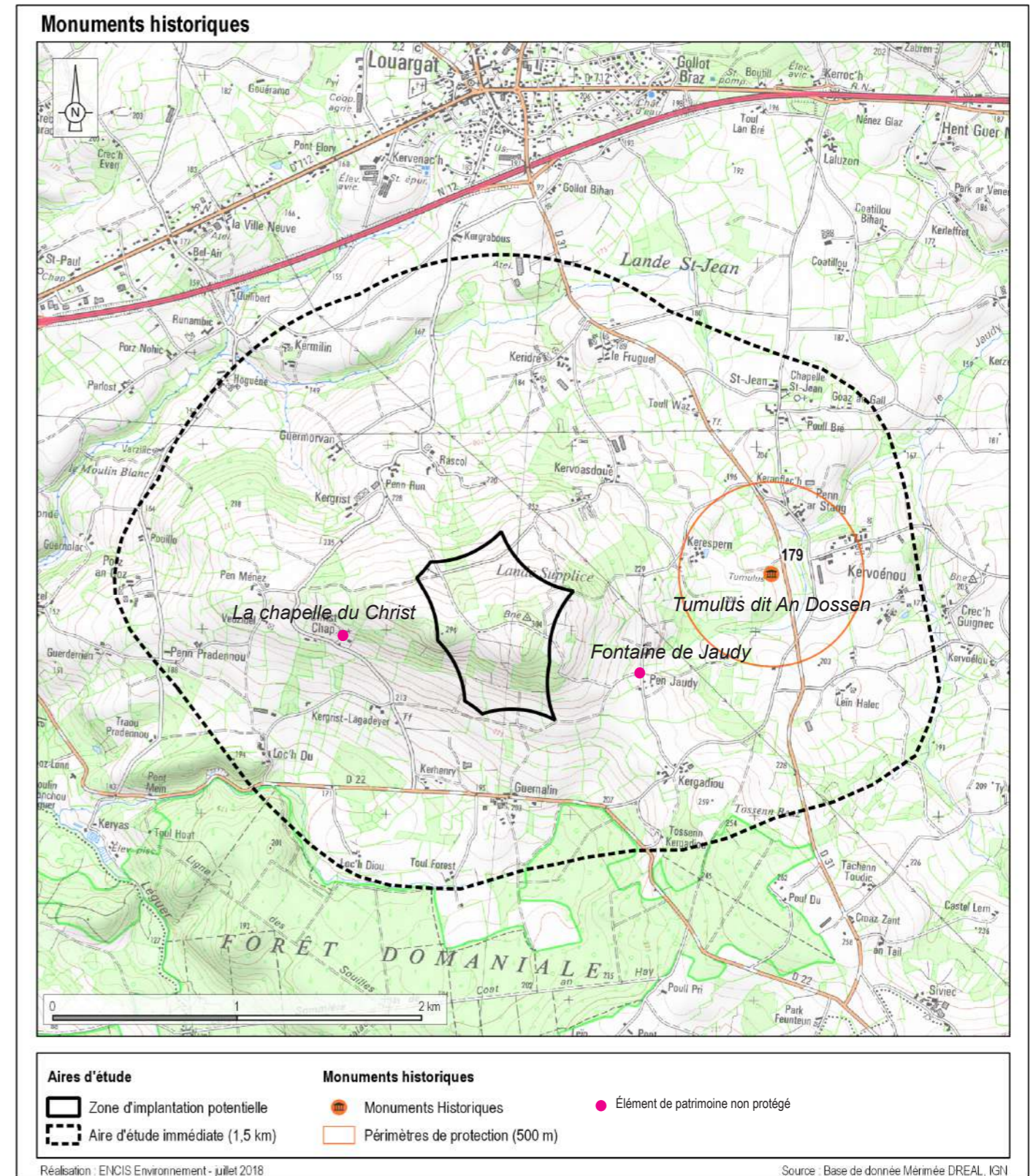
Description des éléments patrimoniaux présents dans l'AEI

Tumulus dit An Dossen (MH n°179)

Ce tertre artificiel est implanté à flanc de colline, sur une pente tournée vers l'est, à proximité de la D31. Il témoigne d'un système défensif. Il est planté de hauts arbres ce qui le rend très discret dans le paysage. **L'enjeu de ce monument est faible.** Depuis la D31, une covisibilité existe entre la ZIP et les arbres plantés sur le tumulus mais ce dernier reste peu discernable si ce n'est en hiver, lorsque les branches des arbres sont nues et laissent davantage filtrer les visibilités. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 92 : Tumulus peu perceptible étant donné la végétation



Carte 23 : Monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.2 Les sites protégés inscrits / classés, les sites patrimoniaux remarquables, UNESCO

Aucun site inscrit ou classé n'est recensé dans l'aire d'étude immédiate

3.4.3.3 Les sites emblématiques et le patrimoine non protégé

Chapelle du Christ

Cette chapelle (non protégée) en forme de croix latine est située à flanc de colline du méné Hoguéné. Le circuit de randonnée de Coat-An-Hay à la lande suplice passe à proximité de ce monument. Des vestiges romains ont été retrouvés à proximité. **L'enjeu est faible.**

Dans un contexte bocager dense, la silhouette de la chapelle est peu discernable. Une covisibilité avec la ZIP est possible mais discrète. **La sensibilité est très faible.**



Photographie 93 : Chapelle insérée dans la végétation et peu perceptible depuis les abords

Fontaine de Jaudy

Cette fontaine à plusieurs bassins est située à flanc de colline, à l'est du méné Hoguéné et constitue la source du Jaudy. **L'enjeu est très faible.** Etant donné l'implantation dans un contexte boisé, les visibilitées sont peu importantes. **La sensibilité est jugée très faible.**

Des éléments de patrimoine vernaculaire sont présents dans l'AEI mais globalement intégrés dans la végétation, ils sont peu visibles. **Leur sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la ZIP est jugée très faible.**



Photographie 94 : Implantation discrète du petit patrimoine

INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES, SITES PROTÉGÉS ET PATRIMOINE NON PROTÉGÉ DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
179	22	LOUARGAT	Tumulus dit de An Dossen	MH classé	Faible	Légère covisibilité entre la ZIP et les arbres plantés sur le tumulus.	Très faible	1 120
-	22	LOUARGAT	Chapelle du Christ	Non protégé	Faible	Covisibilité discrète entre la chapelle et la ZIP étant donné le contexte bocager d'implantation du monument.	Très faible	550
-	22	LOUARGAT	Fontaine de Jaudy	Non protégé	Très faible	Fontaine non signalée sur la carte IGN. Contexte bocager limitant les visibilitées sur la ZIP.	Très faible	469

Tableau 10 : Inventaire des monuments historiques, sites protégés et patrimoine non protégé de l'aire d'étude immédiate.

3.4.3.4 Les sites touristiques et attractifs

A l'échelle de l'AEI, il est nécessaire de répertorier la majorité des lieux, sites et événements attractifs du point de vue paysager, patrimonial, mais aussi culturel.

L'offre touristique dans l'AEI est assez peu développée. Elle concerne les activités de loisirs et s'adresse davantage aux riverains. Cinq sites touristiques ont été recensés dans l'aire d'étude immédiate (cf. carte et tableau pages suivantes).

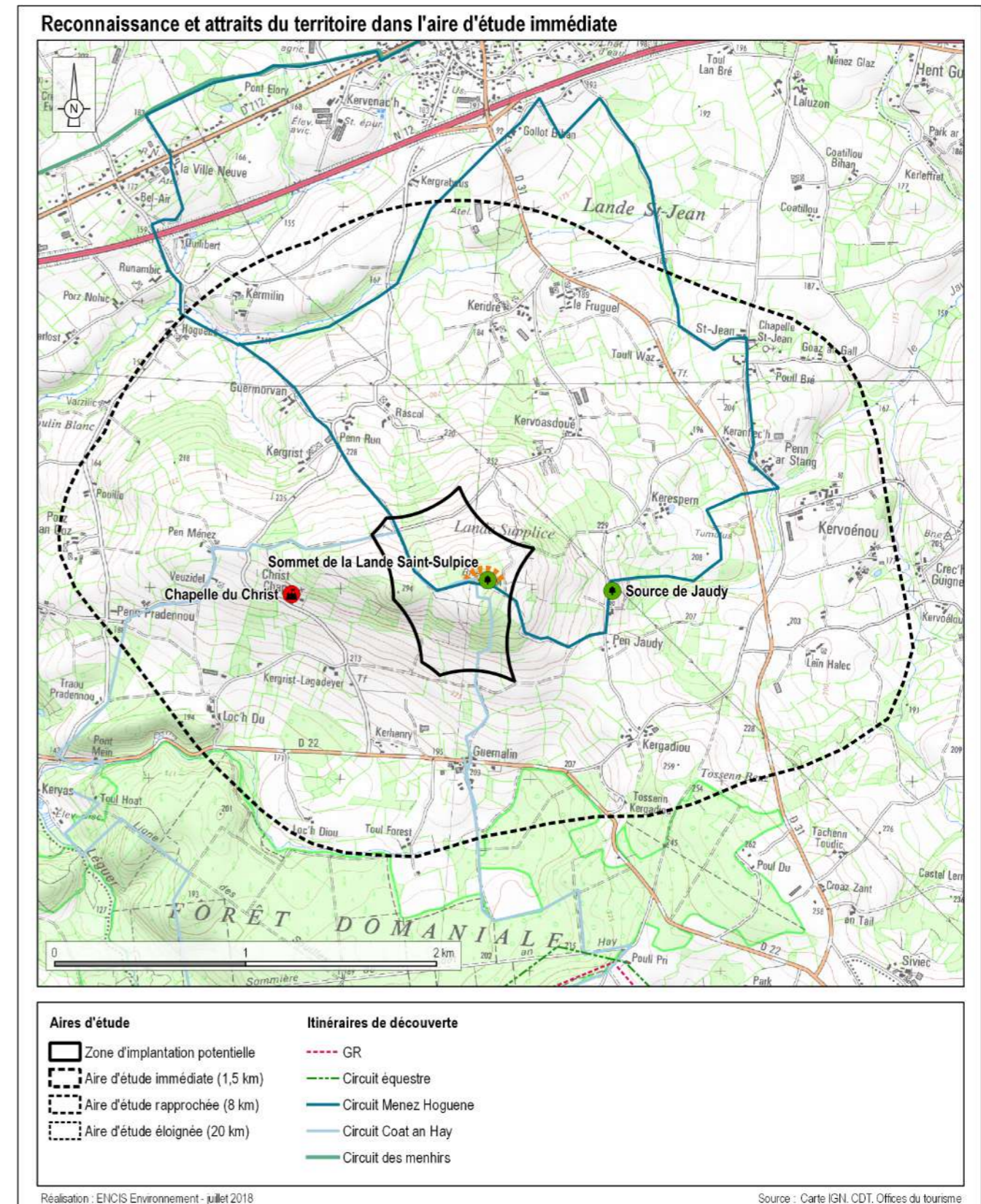
Circuits de randonnée

Deux circuits de randonnée sont proposés dans l'aire d'étude immédiate et sont pratiqués dans le cadre des loisirs, notamment par les riverains. **L'enjeu est faible.**

Le circuit méné Hoguéné traverse le centre de la ZIP au niveau de la lande Saint-Sulpice et s'étend sur les pentes nord du Méné, jusqu'à Louargat. Le circuit Coat-An-Hay traverse également la ZIP en empruntant le même chemin que le circuit de méné Hoguéné mais il s'étend ensuite sur les pentes sud du Méné et se prolonge dans la forêt de Coat-An-Hay. Depuis les pentes et le sommet du Méné Hoguéné, des visibilitées filtrent à travers et au-dessus du maillage bocager et des petits bosquets. Le passage par Louargat isole davantage le promeneur des vues sur la ZIP. Les tronçons à travers la forêt de Coan an Hay ne permettent aucune échappée visuelle. **La sensibilité de ces deux circuits est faible.**



Photographie 95 : Signalisation du sentier de randonnée.



Carte 24 : Sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

Sommet de la Lande Supplice

La lande Supplice était autrefois un lieu de jugement et d'exécution. Aujourd'hui, sa hauteur remarquable (304 m) permet un large panorama sur le Méné Bré et Louargat au nord et la forêt de Coat-An-Hay au sud. Ce lieu est également traversé par des sentiers de randonnée (circuit Méné Huguéné et circuit Coat-an-Hay).

L'enjeu est modéré.

La ZIP est implantée au sommet du Méné Huguéné. Les covisibilités sont importantes entre la ZIP et ce lieu non protégé, mais faisant l'objet d'une certaine reconnaissance. **La sensibilité est modérée.**



Photographie 96 : La lande supplice au sommet du méné Huguéné

Patrimoine vernaculaire

Des éléments du petit patrimoine, comme la chapelle Christ (**enjeu faible**) et la fontaine de Jaudy (**enjeu très faible**) bénéficient d'une faible reconnaissance. Ils sont cependant sur les itinéraires des circuits de randonnée locaux et sont mentionnés dans la description des itinéraires comme point d'arrêt. Etant donné leur implantation dans un contexte arboré, les covisibilités sont faibles et **leur sensibilité est jugée très faible.**

On note la présence d'un paintball dans un boisement à la limite nord-ouest de l'AEI. **La sensibilité est nulle.**

L'offre d'hébergement touristique

L'offre d'hébergement est inexistante dans l'AEI.



Photographie 97 : Patrimoine vernaculaire

INVENTAIRE DES SITES TOURISTIQUES ET ATTRACTIFS DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE							
Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Commentaire	Sensibilité	Distance à la ZIP (m)
22	LOUARGAT	Circuit Méné Huguéné	-	Faible	Visibilités récurrentes tout au long du parcours	Faible	0
22	LOUARGAT	Circuit Coat-An-Hay	-	Faible	Des vues sur la ZIP sont possibles depuis de nombreux tronçons du parcours	Faible	0
22	LOUARGAT	Sommet de la Lande supplice	Non protégé	Modéré	La ZIP est implantée au sommet du Méné Huguéné, au niveau de la lande supplice. Des covisibilités sont possibles.	Modérée	0
22	LOUARGAT	Chapelle du Christ	-	Faible	Implantation discrète du monument. Faible covisibilité avec la ZIP.	Très faible	550
22	LOUARGAT	Source du Jaudy	-	Très faible	Fontaine non signalée sur la carte IGN. Contexte bocager limitant les visibilités sur la ZIP.	Très faible	1000

Tableau 11 : Inventaire des sites touristiques et attractifs de l'aire d'étude immédiate.

3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI

Comme précisé dans le 2.3.1.7, une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'explorer la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête en s'attachant à comprendre :

- L'identité et l'ambiance du paysage vécu ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement et l'appropriation des habitants pour ce paysage et pour des lieux en particulier.

Pour rappel, sept personnes des aires rapprochées et intermédiaires ont été interrogées :

- une maire,
- un élu
- un géobiologue / agriculteur,
- une institutrice
- un propriétaire d'un centre équestre à la retraite
- un propriétaire d'une maison d'hôte
- une employée de l'office de tourisme,

3.4.4.1 Atmosphère et ambiance du paysage

Pour décrire l'atmosphère et l'ambiance paysagère, les personnes rencontrées évoquent un cadre rural, vert et boisé. Même si ce territoire est caractérisé comme «naturel», l'aspect patrimoine, l'histoire et la culture sont également très présents. A l'aire d'étude rapprochée, les deux éléments les plus cités par les personnes interrogées sont les deux ménés : le méné Bré et le méné Huguéné. Aussi la voie rapide au sud de Louargat est vue comme une ligne de rupture dans le paysage.

3.4.4.2 Rôle du paysage dans le cadre de vie

Les riverains sont très attachés à leur cadre de vie et le définissent comme «exceptionnel», «magnifique», «privilegié» et revendiquent sa grande qualité. Dans ce secteur, le paysage a été préservé malgré les évolutions qu'il y a pu avoir par le passé en Bretagne notamment (remembrement, arasement des talus, passage d'une voie rapide au sud de Louargat...). Des mesures sont d'ailleurs mises en place pour favoriser la conservation du bocage (plan breizh bocage porté par la mairie de Louargat, préservation et restauration des chemins creux sur la commune) et le comité de bassin-versant du Léguer a mené un important programme de maintien et d'amélioration de la trame bocagère. Cette volonté de préservation et de réhabilitation a permis notamment de labelliser le cours du Léguer en tant que «rivière sauvage». Quelques agriculteurs installés sur les pentes du méné Bré se sont tournés vers l'agriculture biologique. Aussi, une des personnes

interrogées signale que Louargat est labellisée «village fleuri». Toutes ces démarches attestent de la volonté de préservation des paysages et de l'environnement en général.

En ce qui concerne la localisation géographique, Louargat est à la croisée de deux anciennes voies romaines. Aussi la commune est bien desservie et se retrouve à 15 minutes de Guingamp et à 30 min de Lannion. La position de Louargat, en arrière pays, mais à proximité de la côte permet de rayonner en direction de cette dernière mais également sur les monts d'Arrée, dans les terres. Comme c'est un territoire moins attractif que la côte, le tarif des hébergements est moins élevé et les paysages naturels sont propices au développement d'un tourisme vert.

3.4.4.3 Lieux présentant un attachement particulier et pratiques locales

Si de nombreuses personnes interrogées sont natives de Louargat, quelques unes sont venues s'installer pour le cadre privilégié qui les a tout fait quitter. Pour l'un des interviewés natif de la commune, il «n'y a pas besoin d'aller ailleurs, ici c'est déjà magnifique».

Les personnes rencontrées évoquent un attachement tout particulier pour les paysages du méné Huguéné et du méné Bré. D'ailleurs l'école du village se nomme «l'école des deux ménés».

Ce cadre préservé est propice au développement d'activités «nature» et d'un tourisme vert ciblant des visiteurs extérieurs au territoire mais également la population locale. L'association de randonnée, «les randonneurs des deux ménés» est très active sur la commune. C'est d'ailleurs une volonté de la communauté de communes de faire de ce territoire une destination de randonnée. Deux circuits de randonnées parcourent les pentes et le sommet du méné Huguéné. Le VTT est également pratiqué sur la commune et notamment sur les pentes du méné Bré. Des balades équestre ont lieu sur les pentes du méné même si cette pratique est plus rare depuis la fermeture d'un centre équestre à proximité de la chapelle Christ sur les pentes du méné. Des courses sportives reconnues passent sur les pentes des deux ménés : le trail du méné Bré, l'entre deux ménés, le menhir, la Grimette du méné Bré, la rando Muco (vaincre la mucoviscidose)...

Si les personnes interrogées ont mentionnées différents endroits intéressants à visiter (menhir de Pergat, la chapelle Christ, le menhir de Crec'h Even), tous ont fait référence au méné Huguéné et au méné Bré comme les sites les plus remarquables et intéressants. Ils apparaissent à la fois comme des repères dans le paysage mais sont également intéressants dans le cadre de pratiques sportives.

La préservation du paysage a également permis de labelliser la rivière du Léguer, et la pratique de la pêche, notamment avec la pêche au saumon.

Le paysage revêt un caractère remarquable par son cadre préservé et les panoramas plus ou moins dégagés possibles en direction du méné Bré, des forêts de Coat-an-Noz et Coat-an-Hay et l'Argoat en général. Les riverains sont très attachés à ces paysages constituant leur cadre de vie.



Figure 9 : Extrait de la carte des chemins de randonnée et des lieux intéressants à découvrir sur la commune de Louargat (carte transmise par la mairie de Louargat).

3.5 La description du site d'implantation : la zone d'implantation potentielle

La ZIP correspond à l'emprise du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques...). L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré. Les éléments composant cet environnement sont donc analysés plus finement.

3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat

Le site couvre une zone d'un peu moins de 50 hectares selon un polygone d'environ 700 m de large et 900 m de long.

La ZIP est implantée au sommet et sur les pentes du méné Huguéné, ce dernier culmine à 304 m de hauteur. Le site est localisé entre 304 m et 230 m. Cette implantation sur un point culminant la rend perceptible depuis les alentours.

Le site est composé d'un assemblage de boisements (feuillus et résineux), connectés entre eux par des haies, des prairies mésophiles et des landes sèches principalement composées d'ajoncs d'europe et de fougères aigles. Quelques parcelles de grandes cultures (maïs, blé) sont également présentes sur les versants. A noter la présence d'un circuit de bicross.

La ZIP est parcourue d'est au nord-ouest par un large chemin carrossable, qui sert de chemin de desserte agricole mais également de sentier de randonnée (sentier de méné Huguéné et de Coat-An-Hay). Un autre chemin carrossable traverse le nord de la ZIP. Ces chemins sont souvent encadrés par des bas-côtés enherbés, des talus où la fougère aigle s'est largement développée, voire directement des broussailles. Quelques arbres et arbustes viennent compléter les haies. Il s'agit essentiellement de chênes, d'aulnes, de saules et de noisetiers. Les haies bocagères cloisonnent l'espace depuis les chemins, particulièrement le long du chemin traversant la ZIP du nord au sud et dans toute la pointe nord de la zone. Le secteur sud-est est plus ouvert, avec de grandes parcelles agricoles et des haies plus distendues. Depuis le sud-est, de larges panoramas ouverts donnent à voir le plateau du Trégor, le Méné Bré, vers le nord et les prémices des Monts d'Arrée au sud, recouvert par les forêts de Coat-an-Hay et Coat-An-Noz.

3.5.2 Les secteurs à enjeux

Les chemins aux bas-côtés et à la bande centrale enherbée, le contraste entre des secteurs intimistes au cœur de la ZIP et des paysages de prairie, de pâture et de culture plus ouverts au sud-est participent à créer une ambiance champêtre, propice à la balade. Il sera important de conserver ou de favoriser la replantation de la végétation participant à créer cette ambiance, en cloisonnant ponctuellement les espaces.



Carte 25 : Orthophotographie de la zone d'implantation potentielle.



Photographie 99 : Ambiance cloisonnée et intimiste au carrefour des chemins au nord-ouest de la ZIP



Photographie 100 : Passage d'un circuit de randonnée



Photographie 98 : Panorama dégagé depuis le centre de la ZIP, vers le nord



Photographie 101 : Entrée du terrain de bicross



Photographie 102 : Panorama ponctué de bosquets depuis le sommet du Méné Huguéné et en direction du sud



Photographie 103 : Route large présentant une bande enherbée, bordée par une plantation d'épicéa

3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien

Structures paysagères et perceptions

Le site du projet est localisé dans la Bretagne intérieure, en arrière-pays de la côte de granit rose sur le plateau du Trégor. Les reliefs sont assez doux et progressifs, plus marqués au sud, au niveau des prémices des Monts d'Arrée. Les vallées qui traversent le territoire offrent des paysages souvent densément boisés, offrant des perceptions courtes, arrêtées par les reliefs des versants et par une végétation abondante.

A une échelle rapprochée, le relief est davantage marqué par la présence des reliefs des Monts d'Arrée. Au nord-est, une butte forme un point isolé culminant à 301 m de haut, il s'agit du Mont du Méné Bré. Au sud, la forêt de Coat-an-Hay et Coat-an-Noz s'étendent sur les prémices des Monts d'Arrée et ferment les vues. Le reste du territoire est majoritairement occupé par des prairies annuelles et des cultures entrecoupées d'un maillage bocager dense fermant les vues.

A l'échelle immédiate, le site du projet s'insère au sommet du méné Huguéné, à 304 m de hauteur. Depuis la ZIP, des fenêtres visuelles fréquentes offrent de larges panoramas, parfois quasiment à 360° au sommet de la lande suplice. Ce méné se démarque dans le paysage proche et est visible depuis les abords.

Occupation humaine et cadre de vie

Depuis les deux grands bassins de vie que sont Lannion et Guingamp, il n'existe que de rares visibilité partielles, lointaines et anecdotiques. Les autres villes de l'AEE sont concernées par des sensibilités très faibles (Bégard, Bourbriac, Guerlesquin), voire nulles (Plouaret, Callac).

A l'échelle rapprochée, un projet de grande hauteur dans la ZIP sera visible depuis une grande partie de la ville de Louargat, depuis la rue principale, par des ouvertures dans le bâti ou dans l'axe des rues orientées perpendiculairement à la N12. Depuis les villages de Tréglamus et Gurnhel, tous deux situés sur des points hauts, de larges visibilité sur la ZIP sont possibles et leur sensibilité est jugée modérée. La distance et la végétation atténuent les visibilité depuis les autres bourgs dont la sensibilité est faible (Plounevez-Moëdec, Belle-Isle-en-Terre), très faible (Pédervec) voire nulle (Plougonver).

A l'échelle immédiate, l'habitat est dispersé sous la forme de petits hameaux souvent implantés autour d'une exploitation agricole. La plupart sont situés sur les pentes du méné Huguéné. Alors même que la ZIP est située sur un point haut, au sommet du méné Huguéné, le relief boisé filtre une partie des visibilité sur le bas de la ZIP. Six hameaux présentent des sensibilités fortes, principalement du fait de leur proximité avec la zone de projet. Il s'agit des hameaux de Kerhenry (localisé au n°1 sur la carte ci-contre), Guemalin (2), Penn Run (3), Pen Jaudy (6), Rascol (8) et Veuzidel (14). Depuis ces hameaux, bien que les filtres visuels du bocage soient plus ou moins présents, des perceptions très rapprochées peuvent être possibles. Huit hameaux présentent des sensibilités modérées. Il s'agit des hameaux de Kergrist-Lagadayer (4), Christ (7), Kervoadoué (9), Kergadiou (10), Kerespern (11), Pen Méné (13), Pen Pradennou (21) et Pen ar Stang (23).

Neuf autres hameaux présentent des sensibilités faibles. Les autres hameaux présentent des sensibilités très faibles voire nulles.

Éléments patrimoniaux et touristiques

L'ensemble des aires d'études comprend un grand nombre de monuments et sites protégés, répartis sur l'ensemble du territoire avec une densité plus importante dans les villes de Lannion et de Guingamp. Les monuments les plus emblématiques de l'AEE sont les escaliers de Brélevenez à Lannion et le patrimoine architectural concentré place du centre à Lannion et rue Edouard Ollivo à Guingamp. Étant donné la distance et les masques végétaux, tous les éléments patrimoniaux de l'AEE présentent une sensibilité faible, très faible voire nulle.

Dans l'AER, tous les éléments patrimoniaux ont une sensibilité au maximum faible, exceptés l'église Saint-Hervé et le site inscrit du Méné Bré sur lequel l'église est implantée. Ils présentent tous deux une sensibilité forte étant donné leur position dominante sur l'ensemble du plateau du Trégor et la visibilité dégagée sur le méné Huguéné. L'autre site inscrit/classé de cette aire d'étude est le bourg de Loc-Envel mais ce dernier présente une sensibilité nulle.

Dans l'AEI, seul un élément de patrimoine est recensé, il s'agit d'un tumulus, mais il est très discret dans le paysage et la sensibilité est très faible. Il existe d'autres éléments de petit patrimoine mais ces derniers ne sont pas protégés (église de Christ, croix). Ils se retrouvent pour certains sur les circuits de randonnée Coat-an-Hay et du méné-Bré. La sensibilité de ces circuits vis-à-vis de la ZIP est jugée faible.

Perceptions sociales du paysage

Le paysage du méné Huguéné revêt un caractère remarquable par son cadre préservé et les panoramas plus ou moins dégagés possibles en direction du méné Bré, des forêts de Coat-an-Noz et Coat-an-Hay et de l'Argoat en général. Malgré les évolutions qu'il y a pu y avoir par le passé, le cadre de vie de Louargat a été préservé : mesures mises en place pour favoriser la conservation du bocage (plan breizh bocage), préservation et restauration des chemins creux au niveau des sentiers de randonnée, labellisation du Léguer en tant que «rivière sauvage». Le passage de certaines exploitations de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique ou encore le label «village fleuri» sont autant d'éléments qui témoignent du cadre qualitatif et préservé de la commune. La situation de Louargat, en arrière-pays, mais à proximité de la côte, permet de rayonner vers cette dernière mais également vers les monts d'Arrée, tout en étant bien desservie par le réseau routier permettant de rejoindre Lannion et Guingamp assez rapidement. Le paysage du mont Huguéné reconnu et apprécié est propice à la pratique sportive : randonnée, course (trail du méné Bré, l'entre deux ménés, le menhir, la grimette du méné Bré, la rando muco), VTT, balades équestres... Cette étude des perceptions des riverains a révélé l'attachement des habitants pour leur paysage quotidien et pour le méné Bré.

Effets cumulés potentiels

Le motif éolien est récurrent dans le paysage étudié. Il existe 10 parcs construits et en service dans le territoire d'étude : 8 dans l'AEE et 2 dans l'AER.

Par ailleurs, trois autres projets de parcs éoliens sont en cours d'étude, dont 2 dans l'AEE et un dans l'AER.

Les effets cumulés avec ces différents parcs et projets connus seront attentivement étudiés dans la partie impact.

Lignes de force et capacité d'accueil du territoire

Les lignes de force du territoire sont principalement liées aux prémices des reliefs des Monts d'Arrée formant une ligne est-ouest au sud de l'AEE. Sur le reste de l'aire d'étude, les principales vallées traversent le territoire du sud vers le nord. Elles sculptent les reliefs des versants et modèlent le paysage. Au centre de l'AEI les méné Hoguéné (304 m) et Méné Bré (301 m) forment deux monts se distinguant dans le paysage.

SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES									
Thématiques	Aire éloignée		Aire rapprochée		Aire immédiate		Zone d'implantation potentielle		
	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	Synthèse	Sensibilité	
Paysage et patrimoine	Structures paysagères et perceptions	Bocage et boisements limitent les visibilitées. Quelques points hauts permettent des vues ponctuelles	Très faible	Visibilité depuis les points hauts. Large panorama depuis le Méné Bré. Forêts de Coat-an-Hay et Coat-an-Noz ferment les vues au sud.	Modérée	Pentes du méné Hoguéné Prairies, pâtures et cultures sont largement entrecoupées d'un maillage bocager relativement dense, cloisonnant les vues.	Modérée	Sommet du Méné Hoguéné Ambiance champêtre permise par le contraste entre espaces intimistes peu anthropisés et paysage plus ouvert.	Modérée
	Occupation humaine et cadre de vie	Visibilités partielles, lointaines et anecdotiques	Très faible	Visibilités ponctuelles depuis la plupart des bourgs et villages Vues larges et récurrentes depuis Louargat	Modérée	Le bocage limite les vues souvent sur le haut de la ZIP mais la position en surplomb de la ZIP la rend prégnante depuis les hameaux les plus proches	Modérée	-	-
	Éléments patrimoniaux et touristiques	Visibilités ponctuelles, partielles et lointaines	Très faible	Visibilités ponctuelles et partielles Panorama à 360° depuis le sommet du site inscrit du Méné Bré et les abords de la chapelle Saint-Hervé.	Modérée	Tumulus peu discernable Plusieurs itinéraires locaux de randonnée	Faible	Présence de patrimoine vernaculaire	Très faible
	Effets cumulés potentiels	Effets cumulés ponctuels et partiels	Très faible	Covisibilité depuis quelques points hauts Large panorama depuis le sommet du Méné Bré.	Faible	Les pentes sud du Méné Hoguéné permettent des vues sur le sud de l'AEE et les parcs construits forment une ligne.	Modérée	Large panorama sur les éoliennes situées au sud de l'AEE et notamment le parc de Penquer	Modérée
	Lignes de force et capacité d'accueil du territoire	Formation d'une ligne de direction est-ouest au sud de l'AEE par les prémices des Monts d'Arrée.	Très faible	Plateau du Trégor ponctué par le Méné Bré	Modérée	Forme globalement arrondie du Méné Hoguéné, légèrement étirée selon une direction est-ouest.	Faible	Sommet du Méné Hoguéné, orientation est/ouest.	Faible

Tableau 12 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales.

4. Considérations générales sur les effets d'un parc éolien

4.1 L'objet « éolienne » et le paysage

La perception visuelle des éoliennes dépend de nombreux facteurs tels que la position de l'observateur, la météo, etc. Les éléments suivants sont présentés à titre indicatif.

4.2 Les rapports d'échelle

Les éoliennes possèdent des caractéristiques techniques liées à la production électrique attendue. Leur échelle contraste avec l'échelle des éléments courants du paysage. Les éoliennes actuelles mesurent entre 80 et 200 m, elles n'ont donc quasiment aucun élément de comparaison (cf. schéma ci-dessous).

Le rapport d'échelle entre les éoliennes et le relief existant peut être plus ou moins équilibré : en l'élevant, l'écrasant ou en le soulignant. Par exemple, des éoliennes positionnées sur une ligne de crête en surplomb d'un village peuvent provoquer une impression de dominance. Un rapport d'échelle harmonieux permet au contraire aux éoliennes d'accompagner ou de souligner le dénivelé.

De même, la question des proportions des éoliennes elles-mêmes peut se poser entre le rotor et le mât (cf. Figure 17, page 118).

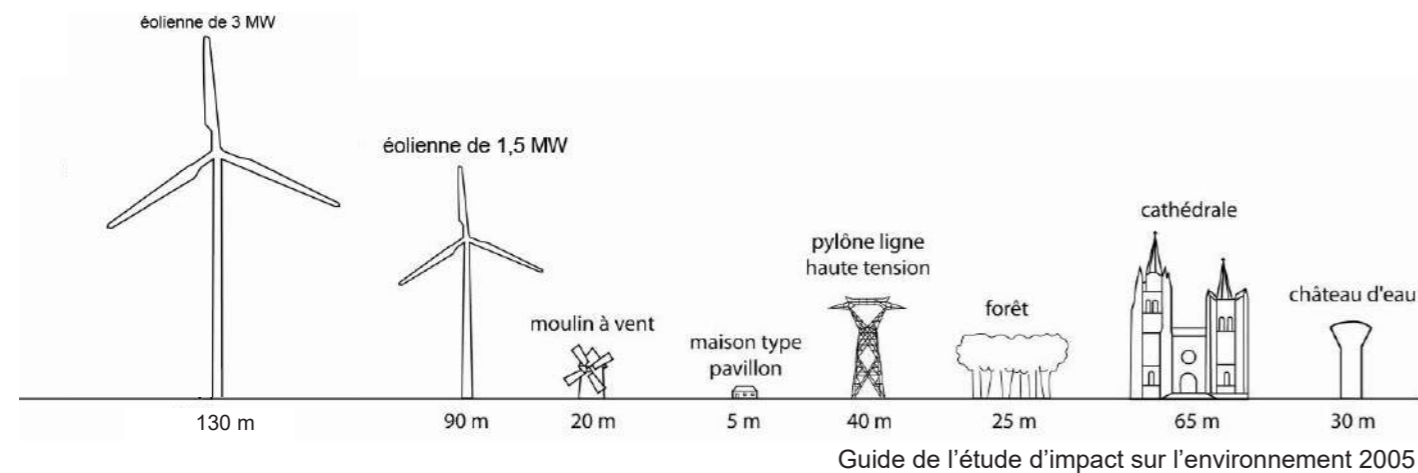


Figure 10 : Rapports d'échelle entre différents types d'éoliennes et des éléments courants dans le paysage

4.2.1 La couleur

L'arrêté du 23 avril 2018, relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, précise que la couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance. Les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc. D'un point de vue pratique d'application industrielle, il est possible de se rapprocher des références RAL (de Reichsausschuß für Lieferbedingungen, Institut allemand pour l'assurance qualité et le marquage associé).



Figure 11 : Principales références RAL utilisables par les constructeurs d'éoliennes.

4.2.2 L'éclaircissement

La perception visuelle d'une éolienne dépend de nombreux facteurs tels que les conditions météorologiques, la saison ou l'heure de la journée. L'intensité de la lumière est en effet très variable selon ces paramètres, et les éoliennes peuvent ainsi paraître très blanches le matin ou très sombres en contre-jour par exemple.



Figure 12 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes, du plus lumineux au plus sombre.

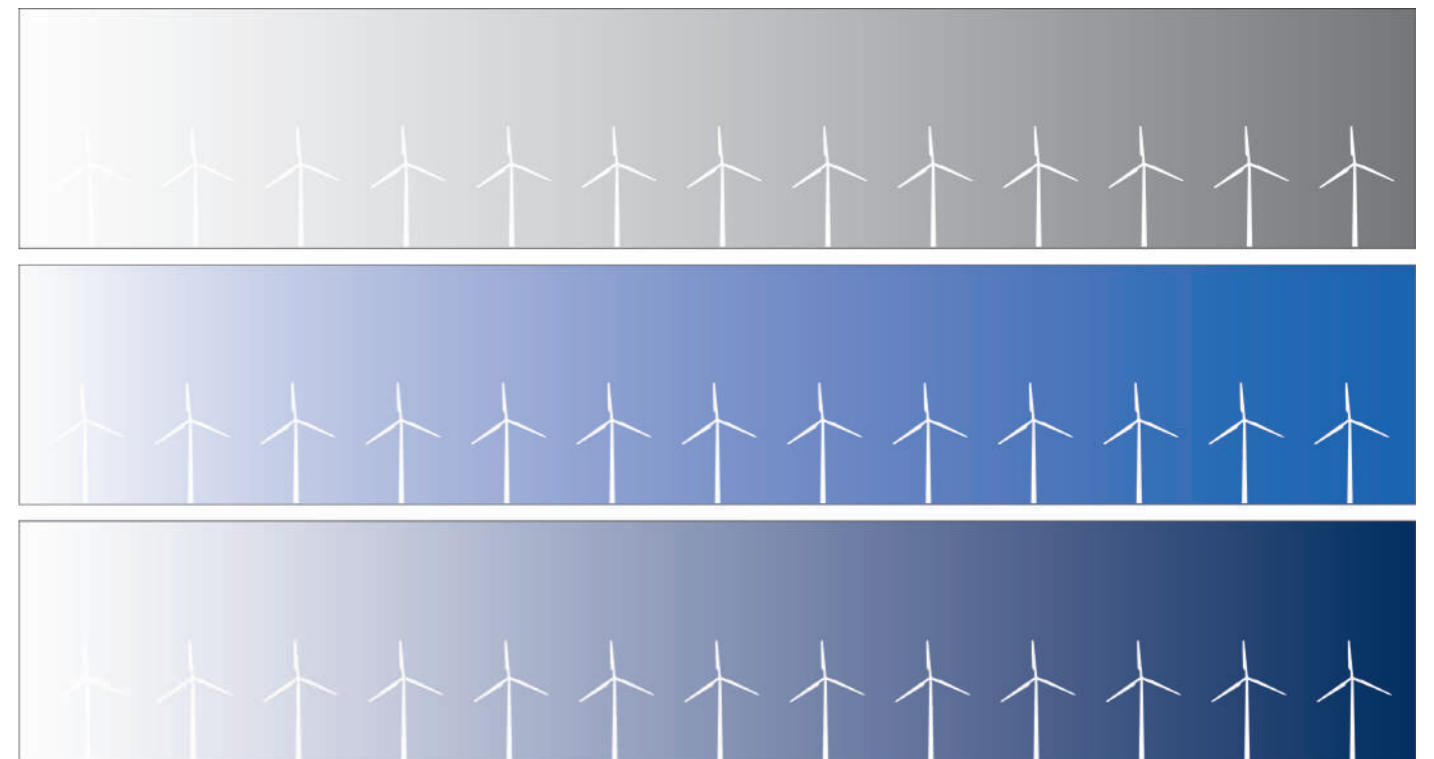


Figure 13 : Simulation d'éclaircissement des éoliennes en fonction de la couleur du ciel.

4.2.3 Le positionnement de l'observateur en fonction du relief

Dans une situation de belvédère, la vue en plongée provoque un effet d'écrasement. Les plans se tassent et les objets paraissent de taille inférieure.

Inversement, un relief ou un objet observé d'un point bas, en contre-plongée, paraît plus imposant, sa taille est amplifiée.



Photographie 104 : Vue en contre-plongée et vue en plongée du parc éolien de Merdelou (photo : F. Bonenfant).

4.2.4 La distance entre l'observateur et l'éolienne

La perception des éoliennes n'est pas proportionnelle à la distance (cf. schémas et planches suivants).

La taille apparente est la part prise par l'objet dans la scène perçue (impact visuel). Il est généralement considéré trois types de taille apparente :

- Vue proche : l'objet a une forte prégnance visuelle.
- Vue semi-rapprochée : l'objet prend une place notable dans le paysage.
- Vue éloignée : l'objet est insignifiant dans le paysage.

4.2.5 L'angle de vue

La vision d'un parc éolien est différente selon que l'on se trouve de face ou de profil. Un alignement peut paraître très étalé ou au contraire très compact.



Photographie 105 : Perception selon l'angle de vue (Source : The Wind Power, auteur : M. Pierrot).

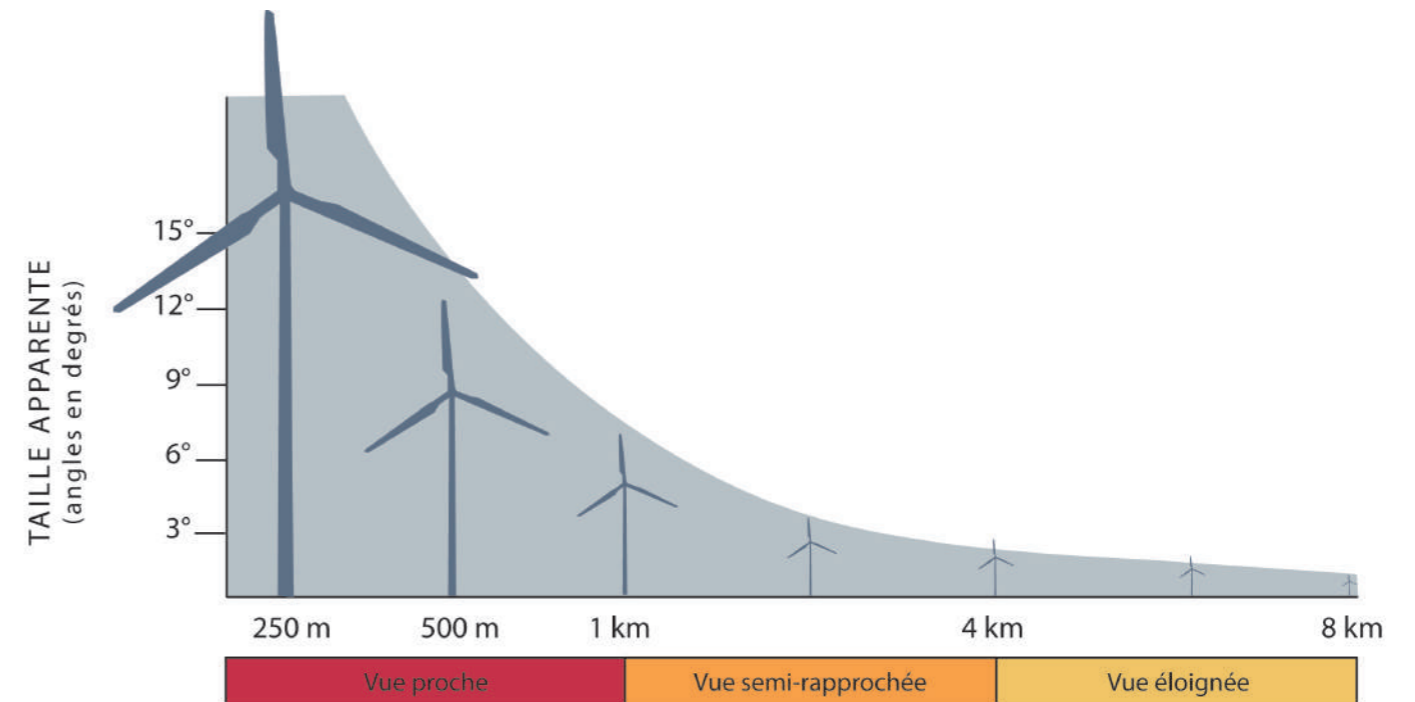


Figure 14 : Evolution de l'angle de perception en fonction de la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

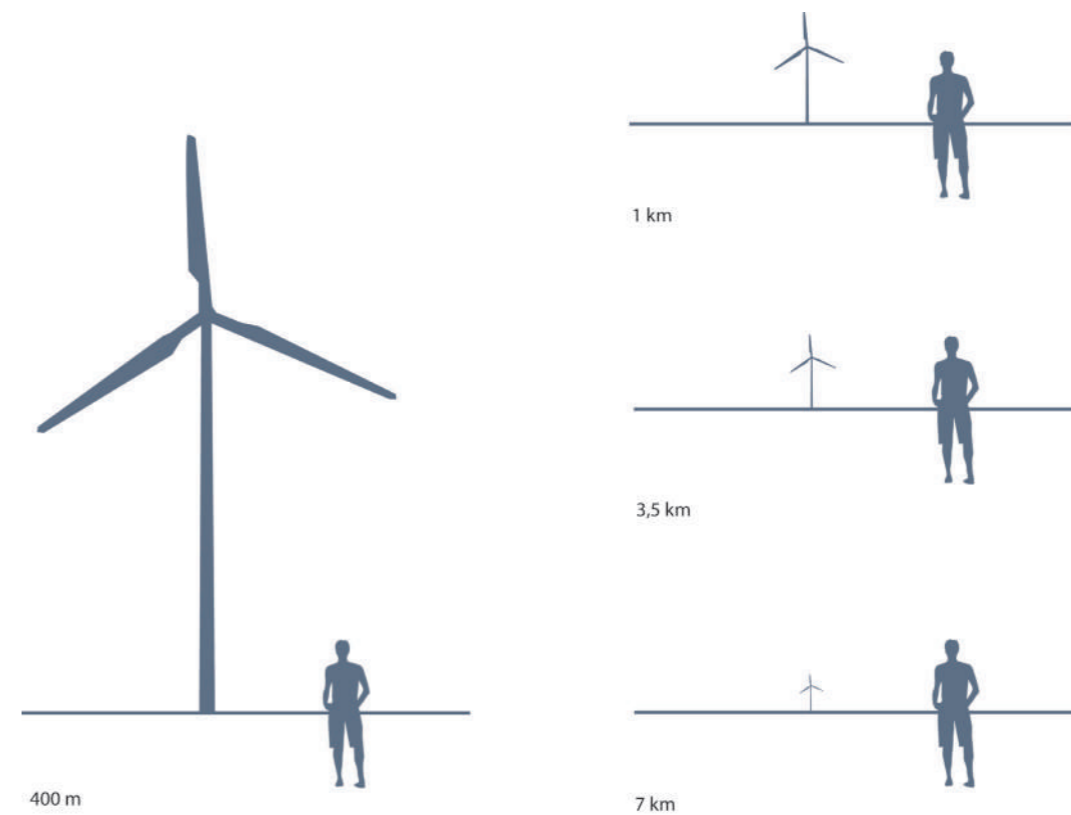


Figure 15 : Perception selon la distance observateur / éolienne (150 m en bout de pale).

Planche sur la perception visuelle des éoliennes en fonction de la distance



Figure 16 : Simulation en vue réaliste (angle de vue 60°) de la vision des éoliennes selon la distance de l'observateur.
Le photomontage doit être observé à une distance de 35cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Rapports d'échelle et proportions des éoliennes

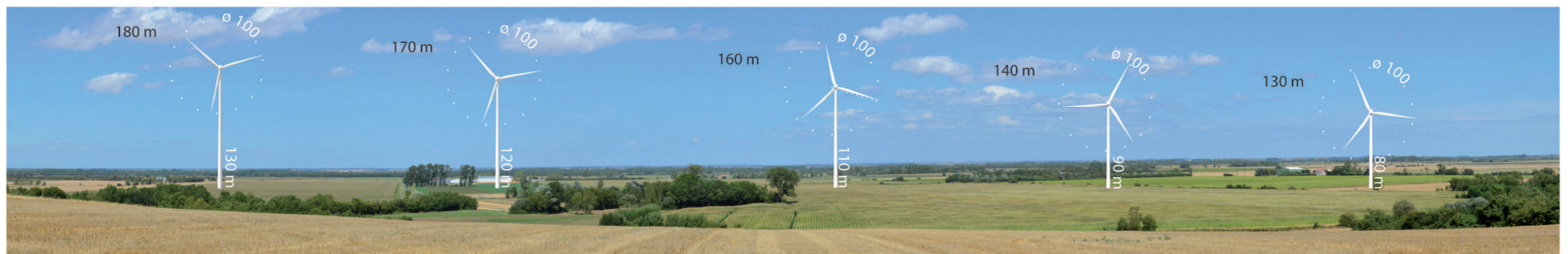
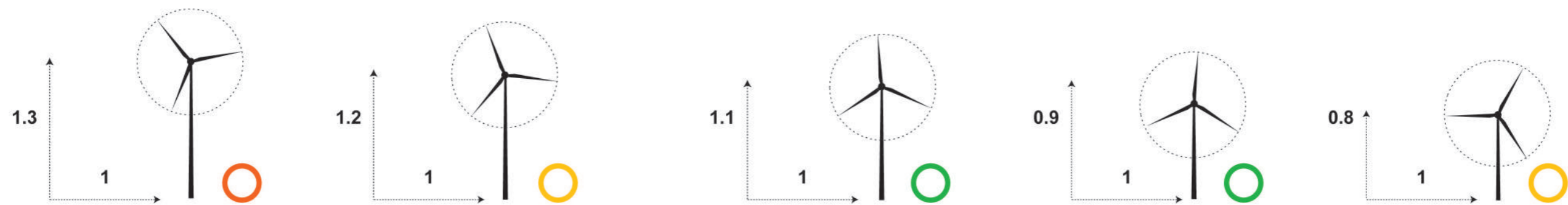


Figure 17 : Exemple du rapport de proportion entre le diamètre du rotor et la hauteur de mât.

Ce photomontage permet d'illustrer l'importance du rapport entre la longueur du mât et le diamètre du rotor de l'éolienne. On peut ainsi voir qu'un équilibre se crée lorsque la longueur du mât est proche du diamètre du rotor. Les schémas ci-dessus illustrent ce principe en donnant une fourchette où ce rapport reste harmonieux. En règle générale, on peut définir qu'un rapport de 1 (hauteur du mât) pour 1 (diamètre du rotor) permet, selon nous, d'obtenir une éolienne aux proportions idéales.

Ici, la proportion pour le modèle Nordex N100 (représentatif des gabarits projetés dans le cadre de ce projet) est de 78,01 / 99,8, soit un rapport de 0,78 pour 1. Ce rapport apparaît ici assez peu équilibré.

Planche sur l'esthétique et les gabarits d'éoliennes

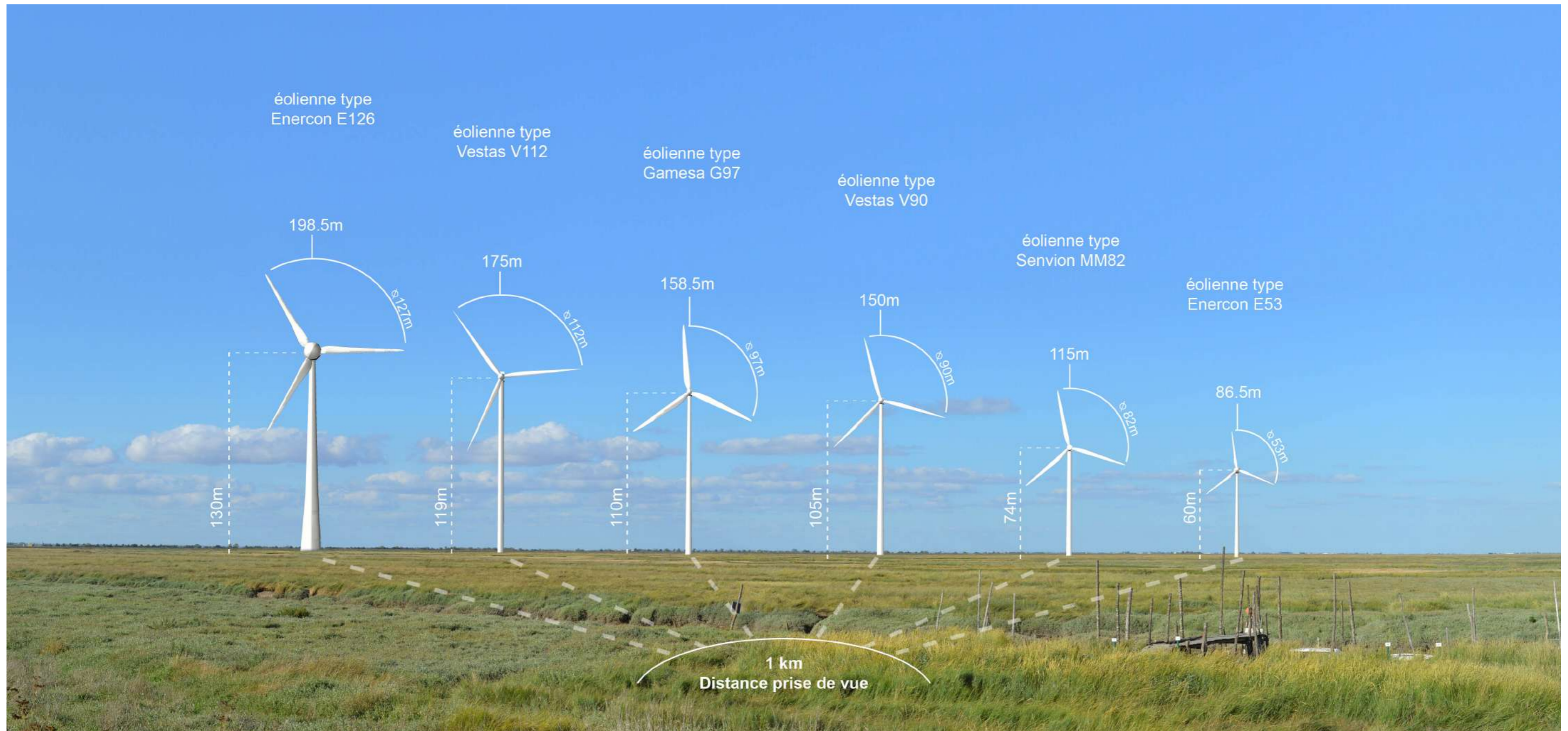


Figure 18 : Simulation des différences de gabarits et de formes d'éoliennes en vue réaliste (angle de vue 60°).

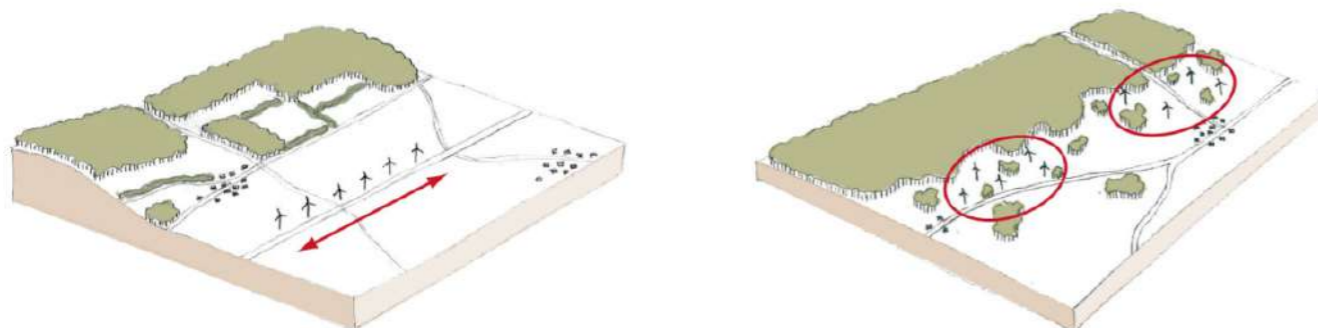
Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3).

Le photomontage ci-dessus permet d'apprécier les différences de gabarits, de formes de pales, de mâts et de moyeux pour différents types d'éoliennes. On remarquera que les pales et les mâts sont profilés de façon plus ou moins large. Ces différences influent sur la silhouette générale de l'éolienne. Plus la pale est fine, plus la structure paraît légère, voir « fluette ». A l'inverse plus la forme de la pale est élargie, plus l'éolienne apparaît solide, voir « lourde » dans le paysage. La taille des moyeux influe également sur la perception de l'éolienne. Lorsque celui-ci est largement supérieur à la largeur du mât, un déséquilibre se crée. Selon nous, l'éolienne perd alors de son aspect élancé et apparaît plus ramassée.

4.3 Principales problématiques éolien / paysage

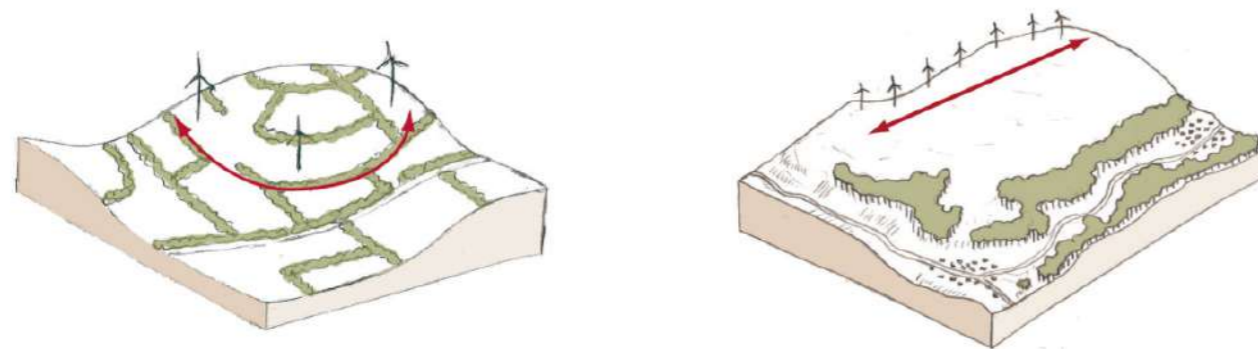
4.3.1 Le dialogue avec les structures et les lignes de force

L'implantation en fonction du relief, des structures et des lignes de force du paysage, le choix du nombre d'éoliennes, de leur positionnement et de leur taille, permet de créer un paysage le plus cohérent possible avec l'existant.



Implantation en ligne le long d'un axe structurant

Implantation en « bouquets » le long d'une lisière diffuse



Implantation en « bouquets » en accompagnement des courbes de niveau et d'un paysage de bocage

Implantation en ligne le long d'une ligne de crête

Figure 19 : Différents types d'implantation en fonction des lignes de force du paysage (source : ENCIS Environnement).

La lisibilité d'un parc éolien sera plus ou moins claire selon que le contexte paysager sera pris en compte dans la conception. Le croquis suivant montre que des éoliennes disposées de manière irrégulière par rapport aux axes principaux participent à une vision confuse du paysage. Tout au contraire, des éoliennes implantées en ligne selon les lignes de force du paysage créent un espace lisible et harmonieux.

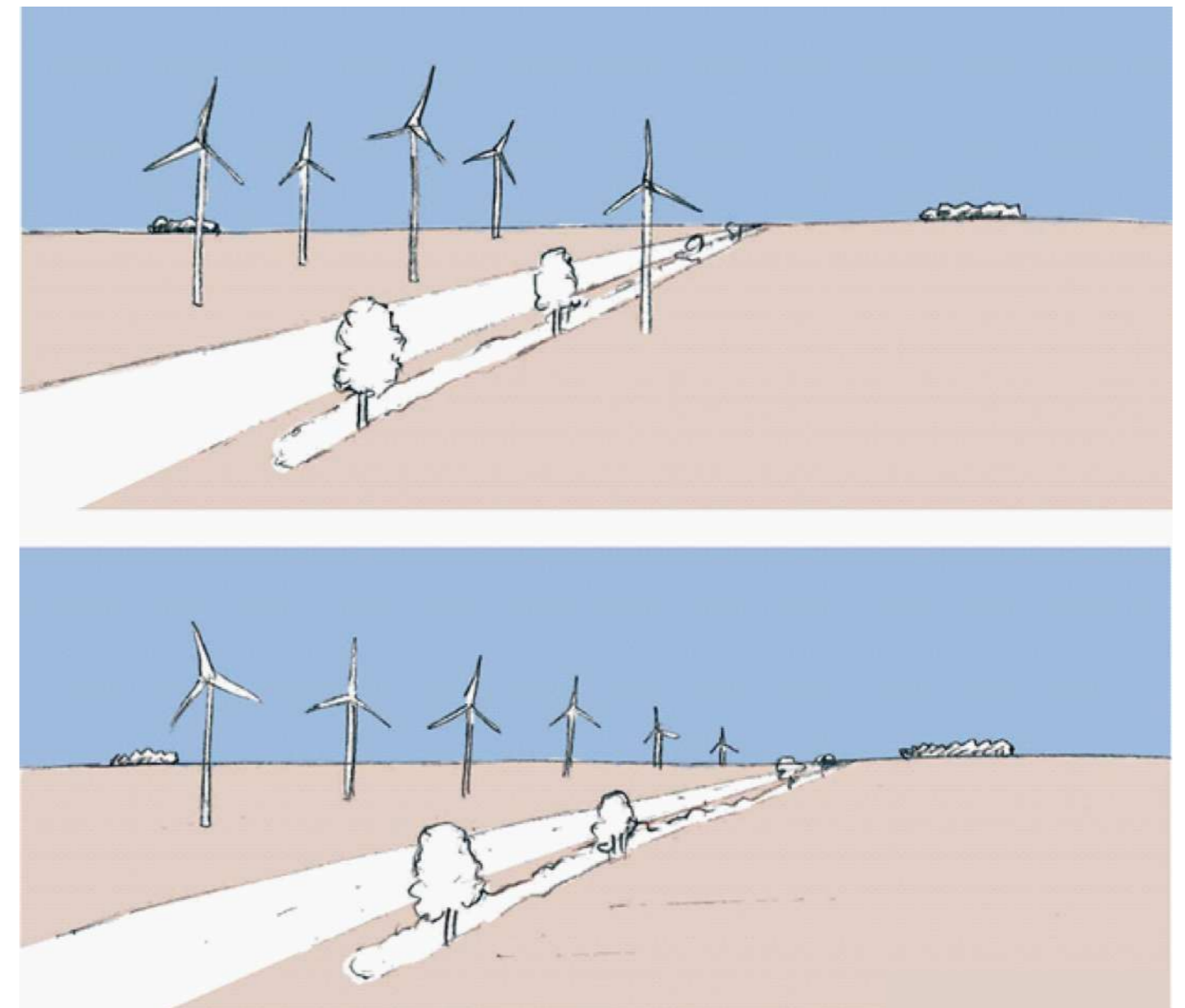


Figure 20 : Lisibilité du parc éolien (source : ENCIS Environnement).

4.3.2 Les notions de saturation / respiration

Dans un contexte de développement éolien soutenu, tout autre parc existant ou en projet doit être pris en compte lors de l'analyse des covisibilités pour les effets de saturation des paysages, voire d'enfermement. Parallèlement, les Schémas Régionaux Air Climat Energie et les Schémas Régionaux Eoliens visent à limiter le mitage, soit la dispersion de petits parcs éoliens, pour ainsi regrouper les éoliennes. Le juste équilibre entre saturation des paysages et regroupement des parcs éoliens en « pôle » doit être trouvé à travers des espaces de respiration suffisamment importants et une logique d'implantation entre parcs covisibles.

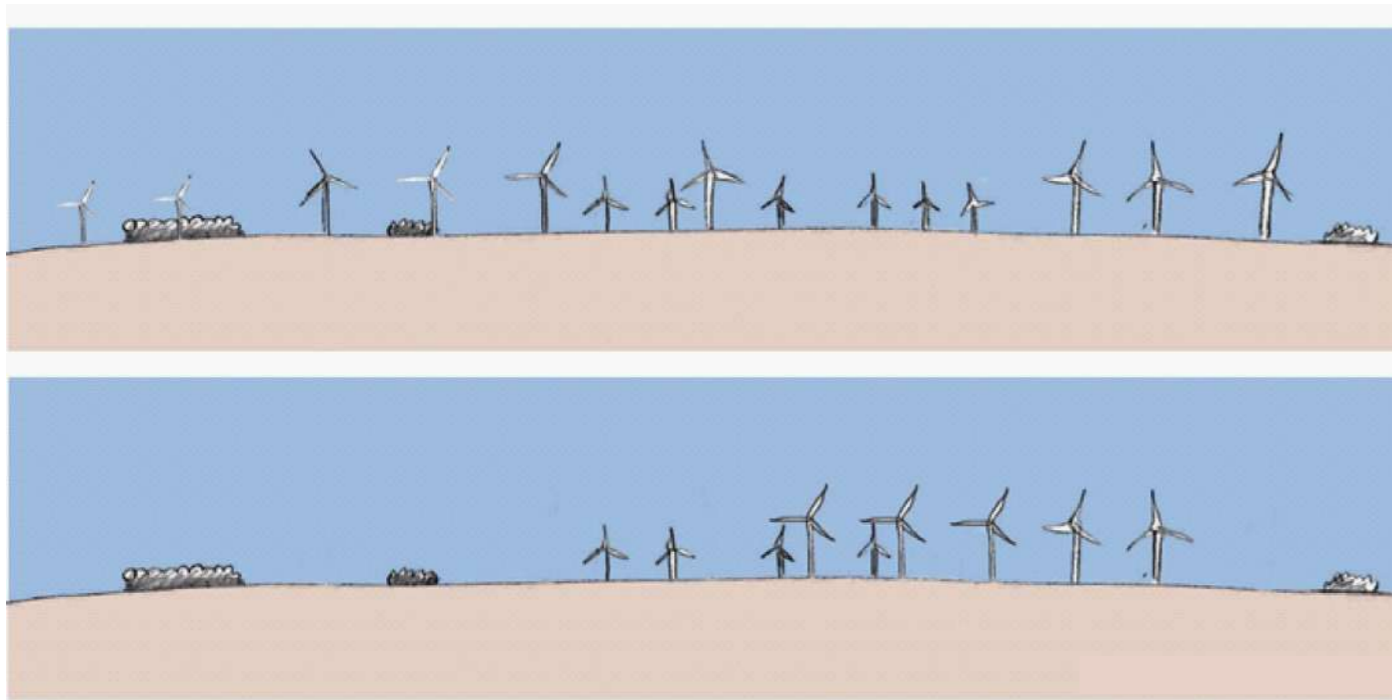


Figure 22 : Saturation de l'horizon (en haut) et covisibilité « organisée » (en bas), Source : ENCIS Environnement.

Plusieurs parcs éoliens perceptibles d'un même point de vue (covisibilité) peuvent provoquer un effet de « brouillage » du paysage. De trop nombreuses éoliennes à l'horizon provoquent un effet de « barrière » et de saturation qu'il convient d'éviter. C'est pourquoi il est important d'envisager des espaces de respiration entre parcs.

4.3.3 La covisibilité

La perception visuelle d'un parc éolien dépend de son implantation et du contexte paysager mais aussi des éventuelles covisibilités. La notion de covisibilité est la vision simultanée de deux parcs éoliens ou vision simultanée d'un élément d'intérêt patrimonial ou paysager et d'un parc éolien.



Figure 21 : Paysage brouillé (source : ENCIS Environnement)

Cette illustration montre que les éoliennes, cumulées à la silhouette du clocher de l'église et aux pylônes de ligne à haute tension, composent un paysage brouillé et discordant. Le rapport d'échelle entre les éoliennes et l'église est particulièrement écrasant pour le monument religieux. Des distances de respiration entre les différents éléments composant le paysage peuvent permettre d'en clarifier la lisibilité.

5. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'État et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

Dans le paysage de l'aire d'étude rapprochée, comme à l'échelle de l'aire d'étude immédiate, le méné Huguéné, sur lequel est implanté le projet, forme un événement géologique remarquable dans le paysage. Par sa hauteur (304 m), il domine le plateau du Trégor. La ZIP est située au sommet du méné Huguéné. Il convient de prendre en compte la forme de ce mont pour l'implantation d'un projet éolien.

Bien que globalement arrondi, le méné est légèrement plus étiré selon une direction est/ouest. Il fait face au lieu de vie de Louargat et au sommet protégé du méné Bré. Pour garder une certaine lisibilité, il a été préconisé une **implantation selon un axe est/ouest ou sud-est / nord-ouest**, accompagnant le relief du méné Bré.

Aussi, le motif éolien est déjà présent dans le territoire d'étude. Les vues conjointes des parcs sont cependant ponctuelles et surtout possibles depuis les points hauts (exemple depuis le sommet du méné Bré). Pour s'insérer de manière harmonieuse avec les autres parcs, l'**axe est-ouest** est privilégié.

La structure générale du parc devra être clairement identifiable. Il est préférable d'éviter une implantation en bouquet et de **privilégier plutôt une implantation géométrique selon une ligne**, facilement lisible pour un observateur à toutes les échelles du paysage (vues immédiates, rapprochées et lointaines).

Il est important que **les éoliennes soient régulièrement espacées** afin de favoriser la lisibilité de la structure du projet.

Le **chemin de desserte agricole** qui traverse le sommet du méné est également un élément structurant à l'échelle de la ZIP. Il est idéalement situé **pour être utilisé comme chemin de desserte** pour l'aménagement et l'exploitation d'un parc éolien sur ce site. Cependant, il s'agit d'un chemin emprunté par des itinéraires de petite randonnée, et il est important de **respecter son caractère rural**. Pour cela, il est préconisé de **maintenir autant que possible les fossés, les bas-côtés, ainsi que la bande centrale en herbe**, quand elle est présente. Les haies qui subsistent et accompagnent une partie du parcours sont

également des éléments de paysage importants véhiculant ce caractère champêtre du chemin. Il est donc important de **limiter au maximum les coupes dans ces haies, et il peut être envisagé de replanter ou de densifier ponctuellement pour les pérenniser**.

Dans ce cadre champêtre, les aménagements annexes devront rester discrets. Les teintes choisies pour les postes de livraisons devront être en adéquation avec les matériaux locaux (ambiance forestière avec les plantations d'épicéa...).

5.1 Choix d'une variante de projet

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet : une ligne courbe de 4 éoliennes, une grappe de 4 éoliennes et une ligne de 3 éoliennes.

5.1.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de quatre éoliennes formant une ligne courbe d'orientation nord-ouest / nord-est avec des interdistances régulières.

5.1.2 Variante n°2

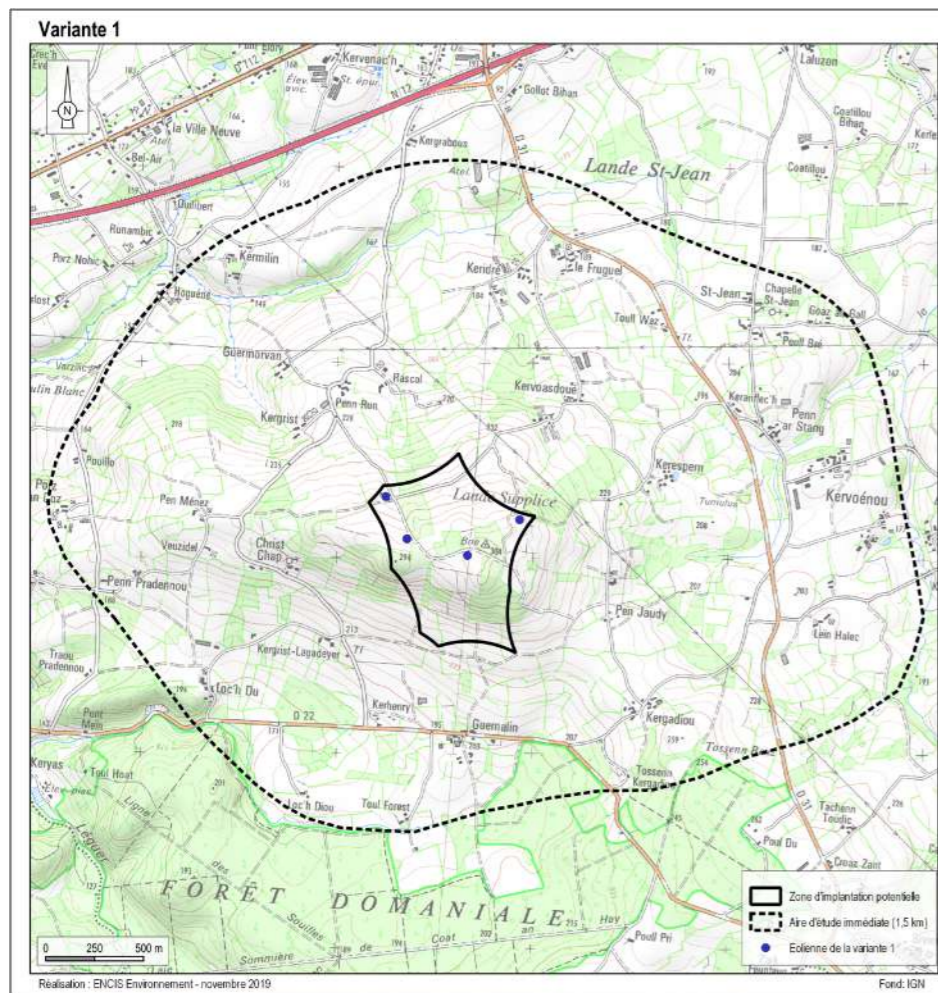
La variante 2 est également composée de quatre éoliennes disposées en deux lignes parallèles d'orientation nord-ouest / sud-est. Les interdistances entre les éoliennes sont globalement régulières.

5.1.3 Variante n°3

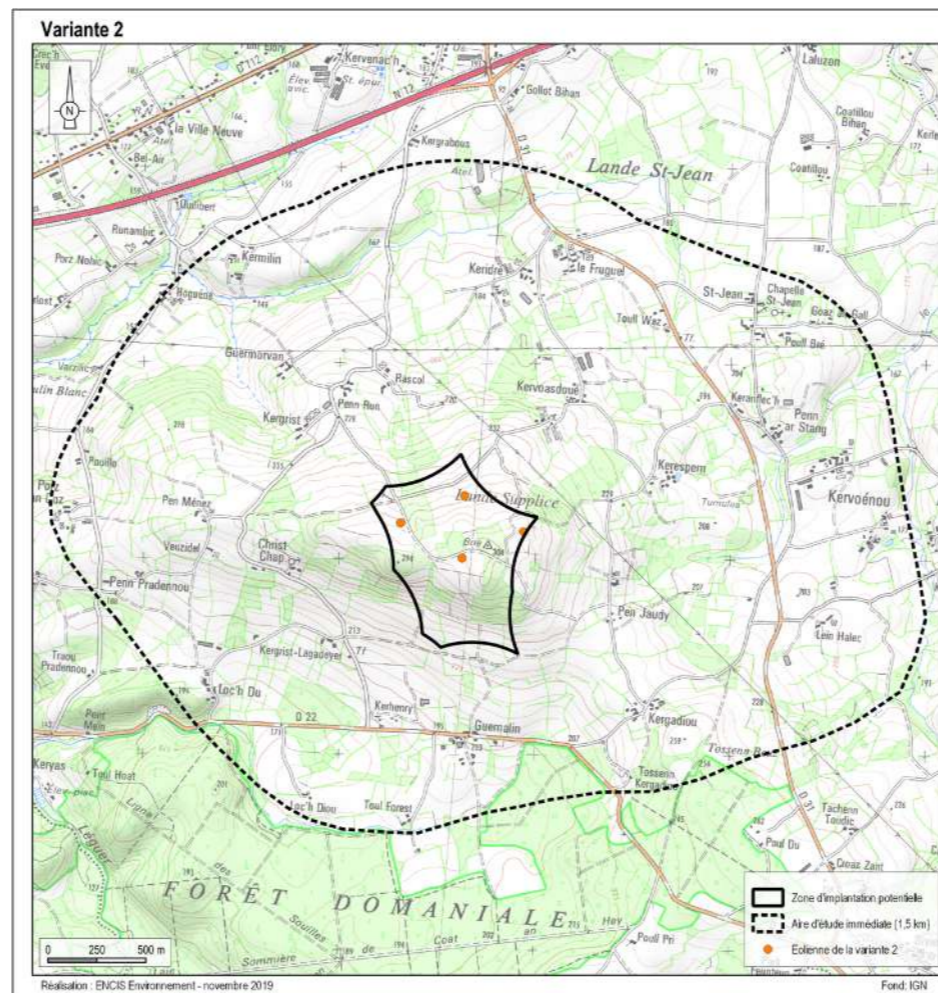
La variante 3 est composée de trois éoliennes formant une ligne courbe d'orientation est / ouest. Les interdistances sont légèrement irrégulières.

VARIANTES DE PROJET ENVISAGÉES	
Nom	Description
Variante n°1	4 éoliennes de gabarit de type NORDEX N100 / 130 m en bout de pale environ
Variante n°2	4 éoliennes de gabarit de type NORDEX N100 / 130 m en bout de pale environ
Variante n°3	3 éoliennes de gabarit de type NORDEX N100 / 130 m en bout de pale environ

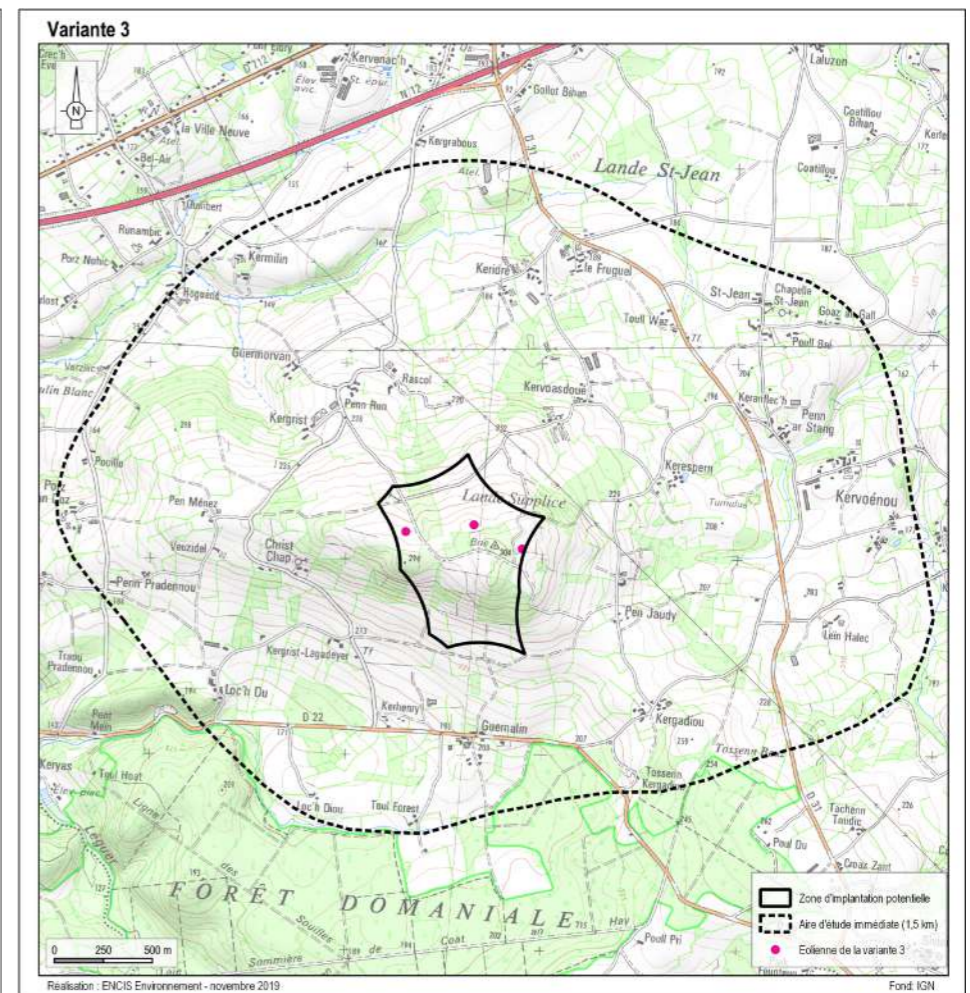
Tableau 13 : Variantes de projet envisagées.



Carte 26 : Variante 1.



Carte 27 : Variante 2.



Carte 28 : Variante 3.

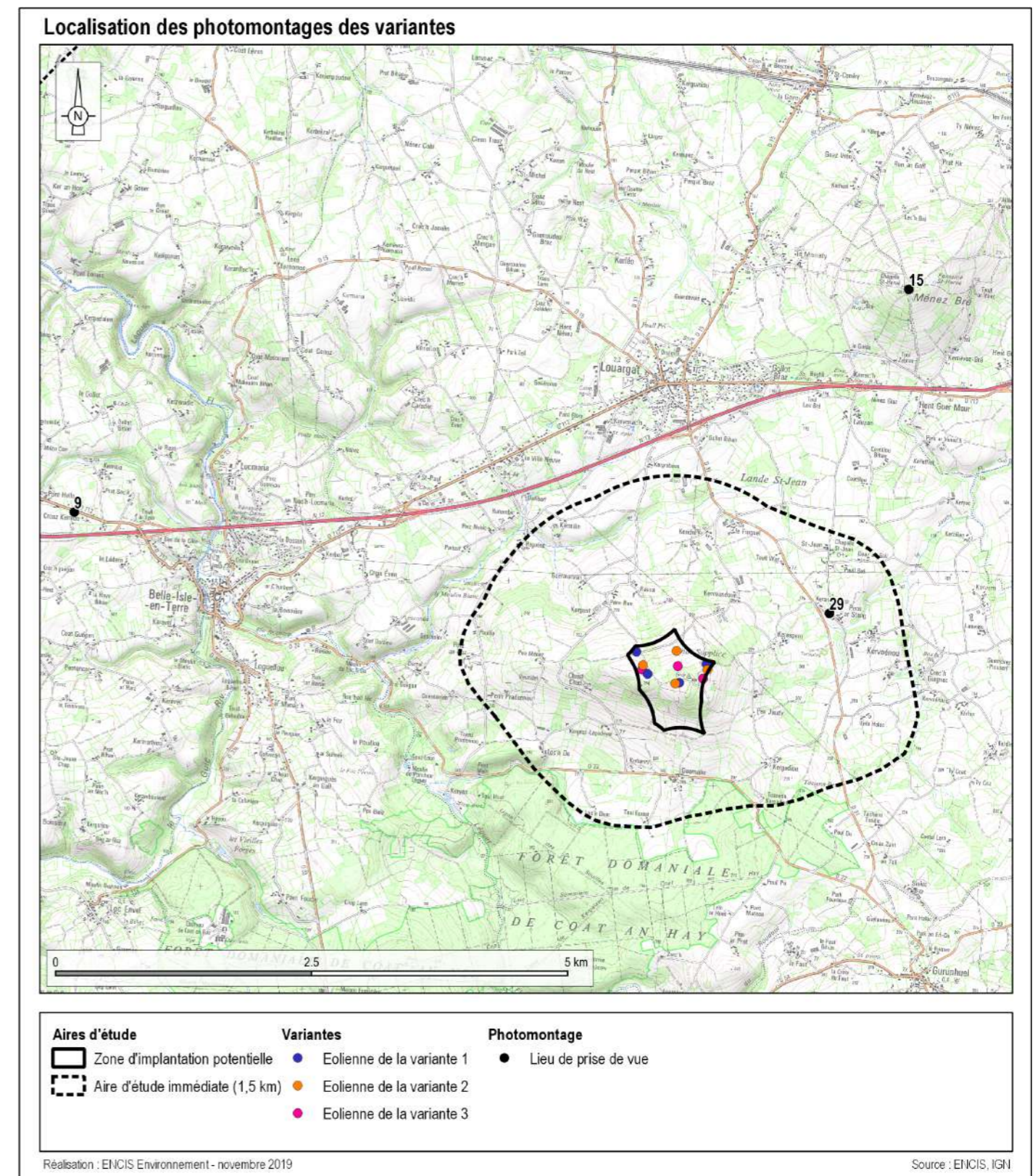
5.1.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les trois variantes de projet ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages (cf. pages suivantes). Trois points de vue ont ainsi été choisis (deux dans l'AER et un dans l'AEI, cf. localisation Carte 29). Ils sont situés au niveau de lieux de vie ou de sites touristiques et permettent différents angles de vue sur le projet.

- **PDV 9** : depuis la D712, à l'ouest du projet. Il s'agit d'un point de vue pris depuis l'ouest, offrant une visibilité sur le mont Huguéné et le projet.

- **PDV 15** : depuis le sommet du méné Bré, au nord-est du projet. Il s'agit d'une vue panoramique dégagée à 360° en plongée qui offre une vue globale sur le projet et sur les structures du relief sur lequel il s'implante.

- **PDV 29** : depuis le hameau de Pen ar Stang, à l'est du projet. Il s'agit d'une vue depuis un lieu de vie proche, ainsi que depuis une route importante à l'échelle de l'AEI.



Carte 29 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes.

5.1.4.1 Photomontages depuis la D712 (PDV 9)

Cette prise de vue a été réalisée dans l'axe de la D712. Cette dernière est orientée en direction du méné Hoguéné sur lequel est implanté le projet.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 forme une ligne mais les éoliennes les plus au sud apparaissent superposées depuis ce point de vue et l'éolienne semble composée de six pales. Cette superposition des éoliennes brouille la lisibilité.

La variante 2 forme une ligne lisible et équilibrée venant souligner le sommet du méné Hoguéné. Les espaces entre les éoliennes sont réguliers. L'emprise totale en largeur apparaît comme limitée mais reste supérieure à celle de la variante précédente.

La variante 3 forme également une ligne de trois éoliennes séparées par des interdistances régulières. La présence d'une éolienne devant un boisement alors que les autres se retrouvent derrière perturbe quelque peu la lisibilité. L'emprise horizontale est plus réduite que celle des deux autres variantes. Les variantes 2 et 3 sont globalement lisibles et bien intégrées mais la variante 3 s'étend sur une emprise moins importante et est donc à privilégier.

Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 1



Fond IGN 1 / 25 000

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 227031 / 6847060
 Date et heure de la prise de vue : 26/02/2019 à 17:03
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 83°
 Angle visuel du parc : V1 : 2,6°, V2 : 3,8°, V3 : 1°
 Eolienne la plus proche : V1 : 5 656 m, V2 : 5 767 m, V3 : 5 751m



Photographie 106 : Vue de l'état initial.



Photographie 107 : Variante 1.



Photographie 108 : Variante 2.



Photographie 109 : Variante 3.

5.1.4.2 Photomontages depuis le sommet du méné Bré (PDV 15)

Le sommet du méné Bré est un point haut culminant à 301 m offrant un panorama dégagé à 360°. Il s'ouvre notamment en direction du méné Hoguéné sur lequel est implanté le projet. C'est un lieu faisant l'objet d'une forte reconnaissance.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

La variante 1 occupe une emprise horizontale assez large et semble se composer de deux ensembles de deux éoliennes se répondant de part et d'autre d'un espace de respiration. Les éoliennes épousent le sommet du méné Hoguéné et l'emprise, bien que large, ne semble pas démesurée par rapport à la grandeur et à l'ouverture du paysage.

La variante 2 est similaire à la variante précédente mais avec des interdistances toutes régulières. L'emprise horizontale est également légèrement plus restreinte que celle de la variante précédente.

La variante 3 ressemble à la variante 2 en termes d'interdistances régulières mais avec une éolienne en moins. L'emprise totale horizontale est également légèrement plus réduite.

La variante 1 occupe une emprise importante en largeur, mais celle-ci est relativisée par les effets de filtre créés par les structures végétales nombreuses (haies, boisements). L'implantation reste lisible. Les variantes 2 et 3 sont encore une fois à privilégier car plus équilibrées et lisibles que la variante 1. La variante 3, comprenant moins d'éoliennes que la variante 2, semble s'intégrer plus harmonieusement dans ce paysage valonné.

Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 2
- 3 - Variante 1



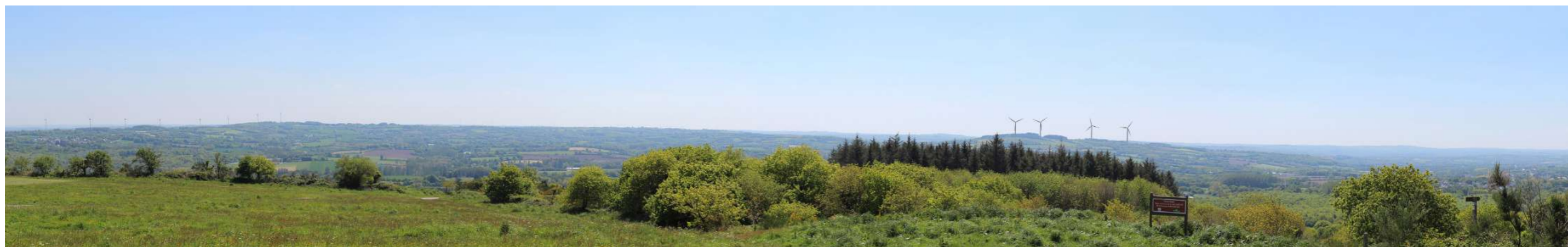
Fond IGN 1 / 25 000

Informations sur la vue

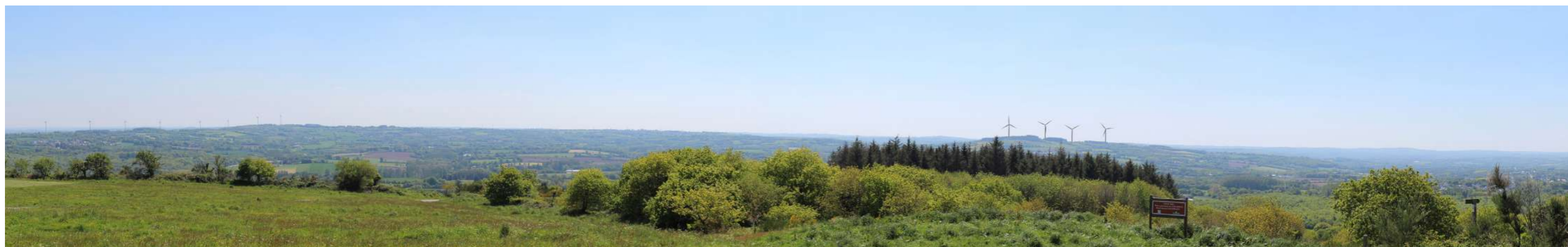
Coordonnées Lambert 93 : 235179 / 6849245
 Date et heure de la prise de vue : 26/02/2019 à 12:33
 Focale : 35 mm
 Azimut vue réaliste : 181°
 Angle visuel du parc : V1 : 9°, V2 : 8°, V3 : 7°
 Eolienne la plus proche : V1 : 4 165 m, V2 : 4 185 m, V3 : 4 307 m



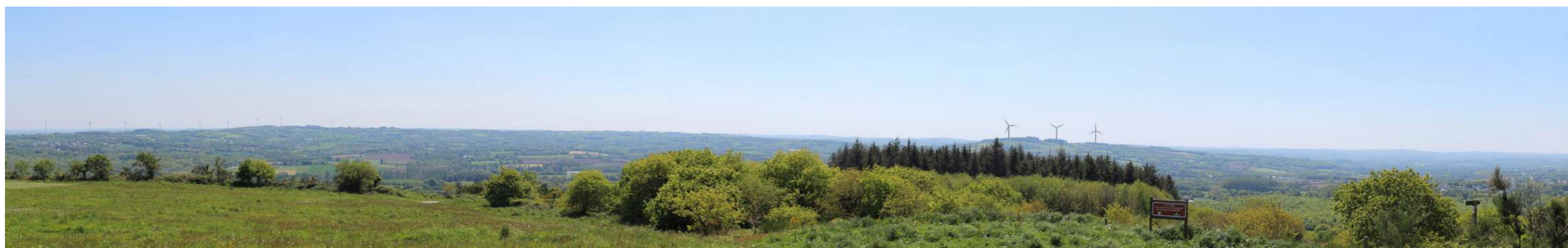
Photographie 110 : Vue de l'état initial.



Photographie 111 : Variante 1.



Photographie 112 : Variante 2.



Photographie 113 : Variante 3.

5.1.4.3 Photomontages depuis le hameau de Pen ar Stang (PDV 29)

Le hameau de Pen ar Stang offre une vue en direction du projet éolien, émergeant au-dessus du méné Huguéné.

Analyse comparative

Les photomontages sont présentés sur la page suivante.

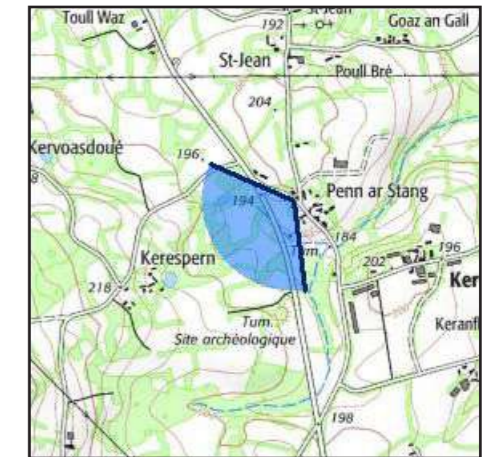
La variante 1 se compose de quatre éoliennes semblant être disposées sur au moins trois plans différents. Les éoliennes occupent le sommet et un seul côté de la pente. L'éolienne la plus proche, apparaissant comme la plus grande, est implantée sur la partie sommitale du méné Huguéné.

La variante 2 se compose de deux groupes de deux éoliennes séparés par un espace de respiration. A l'intérieur d'un même groupe, les pales des éoliennes se chevauchent, nuisant à la lisibilité de l'ensemble. L'emprise horizontale pour les variantes 1 et 2 est globalement similaire.

La variante 3 présente trois éoliennes également implantées sur des plans différents, sur une ligne de fuite dont le point de fuite se trouverait derrière le méné.

Hierarchisation des variantes

- 1 - Variante 3
- 2 - Variante 1
- 3 - Variante 2



Fond IGN 1 / 25 000

Informations sur la vue

Coordonnées Lambert 93 : 234413 / 6846062
 Date et heure de la prise de vue : 26/02/2019 à 12:12
 Focale : 52 mm, équivalent 24 x 36
 Azimut vue réaliste : 233°
 Angle visuel du parc : V1 : 13°, V2 : 11°, V3 : 10°
 Eolienne la plus proche : V1 : 1 290 m, V2 : 1 308 m, V3 : 1 389 m



Photographie 114 : Vue de l'état initial.



Photographie 115 : Variante 1



Photographie 116 : Variante 2.



Photographie 117 : Variante 3.

5.1.5 Synthèse de l'analyse des variantes

Les trois variantes proposées sont similaires en termes d'occupation horizontale et de composition.

La variante qui se rapproche le plus des préconisations émises est la variante 3. Il s'agit en effet de la variante qui semble la plus adaptée en termes de cohérence avec le relief du mont Huguéné. Depuis les vues plus lointaines, l'implantation forme une ligne régulière et plus harmonieuse que celles formées par les variantes 1 et 2. Ces dernières sont très similaires entre elles depuis les points de vue éloignés mais la variante 1 se distingue par un espace de respiration plus important entre les deux groupes d'éoliennes qui la composent. Depuis les points de vue plus proches, et notamment depuis l'est et l'ouest du projet, les éoliennes semblent souvent se superposer.

La variante 3 semble la plus adaptée, en termes de cohérence avec le relief et de lisibilité aux différentes échelles.

5.2 Description de la variante de projet retenue

La réflexion des différents experts de l'équipe du projet éolien a permis d'évaluer plusieurs variantes. La variante de projet n°3 a été retenue car cette dernière est le meilleur compromis du point de vue humain, écologique et paysager.

5.2.1 Les éoliennes

Le parc éolien sera composé de trois éoliennes. Ce présent dossier est déposé avec un gabarit d'éolienne maximal : les éoliennes auront une taille maximale en bout de pale de 130 m. Leur puissance nominale maximale est de 3 MW.

Les photomontages ont été réalisés avec des éoliennes Nordex N100. Elles correspondent à la hauteur bout de pale moyenne de l'ensemble des gabarits déposés.

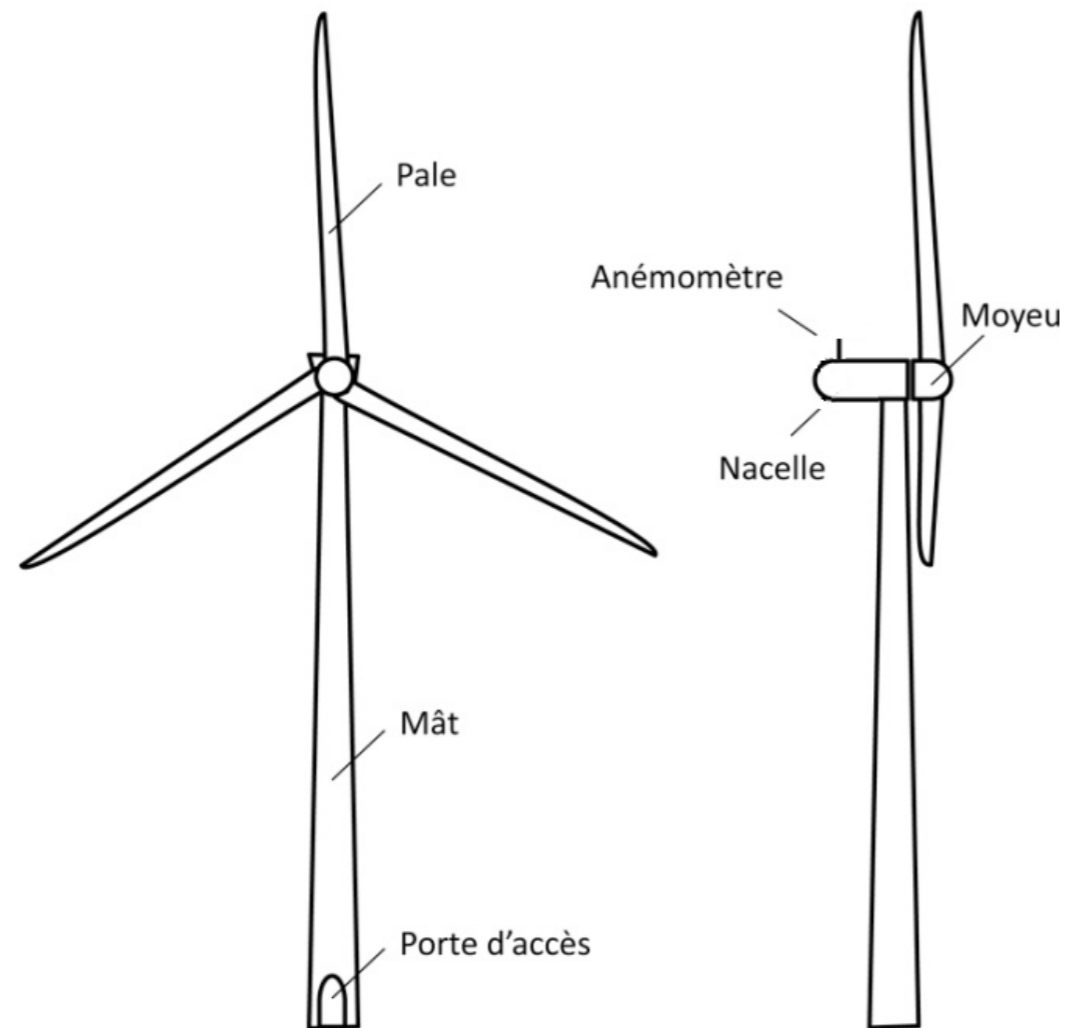


Figure 23 : Schéma d'une éolienne.

MODÈLES D'ÉOLIENNE ENVISAGÉS	
Nom	Description
Nordex N100	130 m en bout de pale; 48,7 m de longueur de pale; 80 m de hauteur de moyeux
Vestas V100	130 m en bout de pale ; 49 m de longueur de pale; 80 m de hauteur de moyeux
Enercon E103	129,83 m en bout de pale; 49,3 m de longueur de pale; 78,33 m de hauteur de moyeux
Poma LTW101	130 m en bout de pale; 49 m de longueur de pale; 80 m de hauteur de moyeux

5.2.2 Les aménagements connexes

5.2.2.1 Voies d'accès et plateformes

Les voies d'accès sont en partie des chemins d'exploitation agricole existants. Ceux-ci devront permettre le passage d'engins de transport et de levage, ils seront donc mis au gabarit et renforcés (largeur de 4,5 m minimum avec un espace minimum dégagé de 5,5 m au total). Ces pistes représenteront 868 mètres linéaires.

D'autres pistes seront créées, notamment les voies d'accès aux éoliennes (environ 587 mètres linéaires). Ces pistes seront constituées d'un concassé de granit de couleur beige/grise (ballast) sur un géotextile.

Les plateformes de montage devront également être créées. Chaque plateforme occupe une superficie de 1 200 m², pour une superficie totale de 3 600 m² pour trois éoliennes. Elles sont composées de concassé formé à partir de minéraux et matériaux recyclés.



Photographie 118 : Texture des pistes en concassé granit.

5.2.2.2 Poste de livraison

Le poste de livraison accueille tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. Il s'agit d'un bâtiment constitué d'éléments préfabriqués en béton.

Il sera choisi ici de l'habiller d'un bardage bois à claire-voie pour une meilleure intégration paysagère. Les portes et huisseries seront peintes de la couleur se rapprochant de la teinte retenue pour le bardage, soit beige ou marron clair (RAL 1000, 1002, 1015). Son emprise au sol est de 7,5 x 2,5 m, soit environ 18,65 m², pour une hauteur de 2,80 m.

5.2.2.3 Réseau électrique

Le réseau d'évacuation de l'électricité est constitué du câblage de raccordement entre l'éolienne et le poste de livraison, et du câblage entre le poste de livraison et le poste source. Ce réseau électrique est enterré à une profondeur minimale de 80 cm.

5.2.2.4 Fondations

Les éoliennes nécessitent des fondations bétonnées d'une surface de 284 m². Celles-ci sont circulaires et mesurent 19 m de diamètre, pour une profondeur théorique de 3 m. Ces fondations sont enterrées. Lors des travaux, un volume de terre d'environ 1 140 m³ par éolienne est décaissé.

5.2.2.5 Défrichage ou coupe d'arbre

En amont de ces aménagements, des secteurs seront défrichés pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateforme, fondations et éolienne : cela concerne 150 m².

Aussi, du linéaire de haies le long des chemins menant aux éoliennes et au poste de livraison sera impacté : 21 m linéaire au niveau de l'entrée de E1, 15 m linéaire au niveau du poste de livraison, 20 m linéaire au niveau de la jointure entre le chemin de E3 et la route communale.

5.2.3 La description des travaux

Le chantier de construction d'un parc de trois éoliennes s'étalera sur une période d'environ six mois : un mois pour la préparation des pistes, des plateformes et des fouilles, deux mois de génie civil, un mois de séchage des fondations, deux semaines pour la livraison des aérogénérateurs, un mois de génie électrique, un mois de montage et deux semaines de mise en service et de réglages.

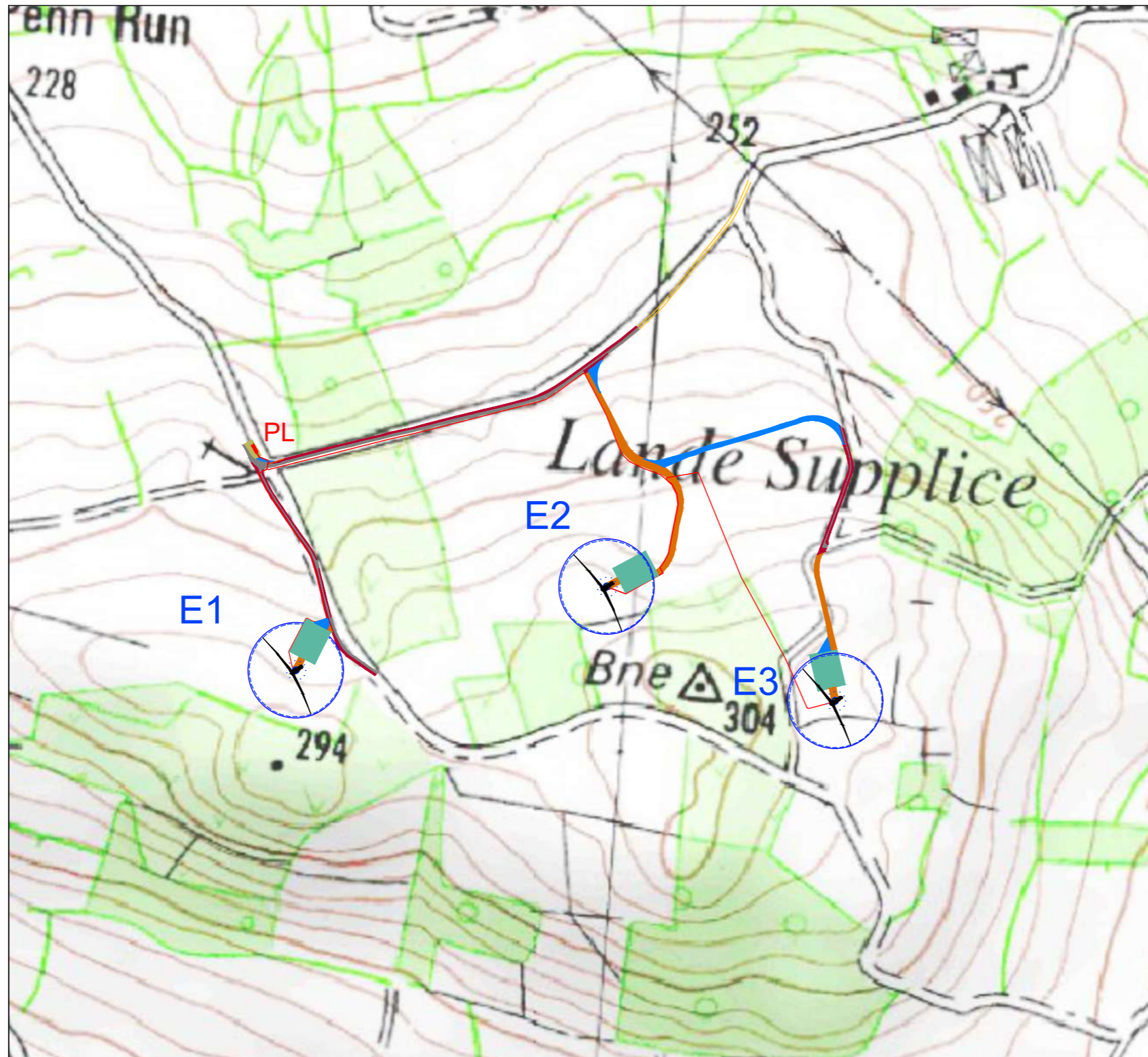
5.2.4 La description des modalités d'exploitation










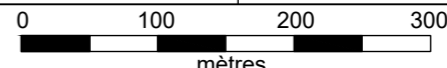
La phase d'exploitation (15 à 20 ans) débute par la mise en service des éoliennes. Les interventions sur le site sont alors réduites aux opérations d'inspection et de maintenance.

A l'issue de la phase d'exploitation (qui peut être prolongée), le parc est démantelé. Les éoliennes sont alors démontées et le site remis en état : suppression du socle, d'une partie des fondations, du réseau souterrain, du poste de livraison et recouvrement des fondations par de la terre végétale. Les déchets de démolition ou de démantèlement seront valorisés ou détruits dans les filières autorisées.

5.2.5 Plan de masse

En page suivante est représenté le plan de masse général du projet. Il présente la localisation des éoliennes et des infrastructures annexes du parc éolien : accès, plates-formes, réseaux électriques, poste de livraison, etc.



Eoliennes du Méné Huguéné	
Département des Côtes-d'Armor (22)	
Plan de masse sur fond IGN	
	VSB énergies nouvelles Parc Oberthur 74 C Rue de Paris 35000 RENNES Tél. : 02 99 23 99 50
Code projet : LOU	
Date : 07.07.2021	
	Emprise du rotor - diamètre max 103m Hauteur total 130m max
	Plateforme de grutage
	Accès à créer
	Accès existant et son élargissement
	Poste de livraison (PL)
	Plateforme PdL
	Câblage de raccordement
	Accès provisoire
N	
Echelle : 1/4 000	Format : A3
Création : CCK	CdP : RF
 0 100 200 300 mètres	

Carte 30 : Plan de masse du projet.

6. Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

6.2.1 Les perceptions sociales des paysages éoliens

Il faut rappeler que le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (Convention européenne du Paysage). Comme expliqué au chapitre 2.3.1.7, page 20, il y a autant de « paysages » qu'il y a d'observateurs.

6.2.1.1 Les observateurs

Un territoire est observé et vécu par différents types d'utilisateurs :

- les habitants qui sont dans leur cadre quotidien et qui « vivent » le territoire,
- les touristes qui viennent pour le patrimoine ou la nature,
- les gens de passage qui empruntent les grands axes routiers.

6.2.1.2 Enquêtes quantitatives nationales sur les représentations de l'éolien

Acceptation globale de l'éolien

Un certain nombre de sondages montrent que l'éolien est plutôt bien accepté. Le CREDOC a interrogé 2 000 personnes en janvier 2010. Ainsi, d'après cette enquête, 67% de la population seraient favorables à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux s'il y avait la possibilité d'en installer. Il est intéressant de noter que de 25 à 39 ans, il y a 76% de personnes favorables, contre 59% pour les personnes âgées de plus de 60 ans. Parmi les personnes défavorables, les deux principaux arguments sont le fait que « les éoliennes dégradent le paysage » (41% des personnes défavorables) et qu'« elles sont trop bruyantes » (42%). Viennent ensuite de façon marginale, les risques pour la santé et l'inutilité de l'éolien (Baromètre d'opinion sur l'énergie et le climat en janvier 2010, Commissariat général au développement durable).

Un sondage plus récent (Les Français et les énergies renouvelables, pour le Syndicat des Energies Renouvelables, janvier 2013) réalisé par IPSOS sur 1 012 personnes, confirme ces chiffres. 83% des personnes sondées ont une « bonne image » de l'éolien. Elle est aussi nette chez les habitants des campagnes que chez les citadins.

Une étude réalisée par Harris interactive, pour le compte de France Energie Eolienne, est parue en octobre 2018. Elle met en avant la bonne image dont bénéficie l'énergie éolienne auprès de l'ensemble des Français et des riverains en particulier (habitant à moins de 5 km d'une éolienne). Selon cette étude, 73 % des Français et 80 % des riverains ont une bonne image de cette énergie.

En fonction de la distance d'éloignement au parc éolien

Il est cependant intéressant de voir que si l'éolienne est globalement très bien acceptée, cette acceptabilité décroît avec la proximité. Ainsi :

- 80% des sondés sont favorables à l'installation d'éoliennes dans son département,

- 68% sont favorables à l'installation d'éoliennes dans sa commune,
- 45% sont favorables à l'installation d'éoliennes à 500 m de son domicile.

En fonction de l'existence ou non du parc éolien

Selon que l'on parle de l'idée d'un projet éolien ou d'un parc éolien les résultats sont également différents. Il est intéressant de constater que lorsque le parc éolien existe réellement, 76 % des personnes vivant à proximité d'éoliennes y sont favorables, alors qu'ils n'étaient que 58 % au moment de la construction du parc. Cette tendance est mise en avant par l'étude « L'acceptabilité sociale des éoliennes : des riverains prêts à payer pour conserver leurs éoliennes » (CGDD, 2009) en interrogeant 2 300 personnes vivant autour de quatre parcs éoliens différents comprenant chacun de 5 à 23 éoliennes. Il est également intéressant de voir à travers cette même étude que selon les parcs éoliens concernés, seuls 4 à 8% des interrogés les trouvent gênants.

Dans le cadre d'une autre étude Ipsos (projet de parc éolien de la côte des Isles (Cotentin), 2005), les interviewés ayant déjà vu un parc éolien sont d'ailleurs plus nombreux que les autres à les trouver belles (57% pour 47% de ceux qui n'en ont jamais vu), et à réfuter l'argument selon lequel elles détérioreraient le paysage (55% de pas d'accord pour 50% de ceux qui n'en ont pas vu). Ainsi, le contact avec les éoliennes favoriserait l'adhésion à celles-ci.

Selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge

Une étude un peu ancienne (DEMOSCOPIE, 2002, ADEME) révèle des disparités en terme de CSP, de sexe et d'âge :

- Les CSP + et dans une moindre mesure les hommes ont généralement :
 - o Une attitude plus positive que la moyenne sur les aspects écologiques et les aspects liés à l'installation et la durée de vie des éoliennes.
 - o Mais sont plus sceptiques sur les aspects économiques et le bruit.
- Les CSP - et dans une moindre mesure les femmes semblent :
 - o Plus optimistes quant aux aspects économiques et esthétiques
 - o Se prononcent un peu moins sur les aspects écologiques
 - o Ont tendance à adhérer à l'idée qu'elles tuent les oiseaux migrateurs.
- Les plus favorables à l'installation d'éoliennes à proximité de leur domicile sont :
 - o Les agriculteurs
 - o Les 25-34 ans
 - o Les hommes
 - o Les habitants de communes de 100 000 habitants ou plus
- Les moins favorables : les + de 65 ans, particulièrement les femmes.

A notre connaissance, à ce jour, il n'existerait pas de données récentes permettant d'affirmer ou d'infirmer ces constats faits en 2002. Il se peut que les perceptions aient évolués.

Quelques images récurrentes sont associées aux perceptions positives ou négatives que les individus ont des parcs éoliens, elles reviennent régulièrement dans les discours (en réunions publiques, en permanences, lors d'enquêtes sociales ou de sondages). Selon ces différentes représentations qu'a en tête l'observateur, l'interprétation du paysage sera largement modifiée.

Principales perceptions positives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Des considérations esthétiques :
 - o Objets élégants, régulièrement nommés « oiseaux blancs »
 - o Objets qui n'entrent pas dans la catégorie « industriel », mais plutôt en « harmonie avec la nature »
- Des considérations écologiques :
 - o Energie « propre », écologique et « sans déchets »
 - o Energie « renouvelable »
 - o Energie « sans émission de gaz à effet de serre »
 - o Energie « alternative au nucléaire »
- Des considérations économiques et sociales :
 - o Energie « économique » et « proche des consommateurs »
 - o Installation permettant des retombées économiques pour les territoires :
 - Taxe professionnelle pour les communes – les élus sont donc souvent présentés comme des protagonistes favorables à leur implantation
 - Un loyer pour les propriétaires fonciers et exploitants agricoles
 - o Le projet éolien peut aussi être perçu comme un élan solidaire, une participation à un objectif national

Principales perceptions négatives à l'égard des projets éoliens sur leurs territoires :

- Les considérations esthétiques et paysagères :
 - o Des objets qualifiés d'« industriels »
 - o Des objets associés à un risque de dégradation du paysage, du patrimoine, de l'environnement naturel, et par là-même du tourisme
- Des considérations relatives au cadre de vie :
 - o Des « machines gênantes » ou « bruyantes »
 - o Qui pourraient dévaluer le patrimoine immobilier

- Des considérations techniques :
 - o Une énergie qui dépend du vent
 - o Une énergie inefficace, inutile
 - o Une énergie qui ne peut pas remplacer le nucléaire
- Des considérations sociales :
 - o Des projets « imposés » par des « promoteurs »
 - o Des projets manquant de « concertation locale »

6.2.1.3 Des facteurs importants d'acceptabilité des parcs éoliens

Les représentations positives d'un projet éolien, et notamment d'un paysage éolien, dépendent de plusieurs facteurs inter corrélés. D'après les actes du colloque « Les impacts sociaux de l'éolien vertueux : apprendre dans la turbulence » (Fortin, Devane, Le Floch, Laméran), « l'acceptabilité résulte d'un processus continu de négociation sociale ».

Dans cette « négociation sociale », les facteurs sont décrits par Gross, Devine-Wright, Toke, Wolinsk, Fortin et al. (2008) comme :

« 1. La matérialité des infrastructures et du territoire : taille des éoliennes, nombre, disposition dans l'espace, visibilité, bruit, proximité géographique avec l'habitat, topographie, densité du couvert végétal.

2. L'univers culturel des perceptions et des représentations : design, organisation spatiale du parc, représentation symbolique de l'infrastructure éolienne, accessibilité physique et connaissances des infrastructures et de l'énergie éolienne, valorisation du paysage d'insertion, familiarité avec un parc éolien, normes et distance sociale.

3. Les questions de gouvernance et de nature sociopolitique : participation des acteurs concernés, capacités institutionnelles à proposer des compromis, les formes de propriétés des infrastructures, le sentiment de justice dans les processus de gouvernance et les décisions... »

Ainsi, des processus tels que l'information, la concertation, le rappel du cadre réglementaire, l'explication de la motivation du projet, la valorisation d'un « projet paysager » en adéquation avec l'identité des lieux, la participation des riverains et des élus dans la démarche, la mise en place de mesures permettant l'identification du futur parc éolien (panneaux d'information, nom en rapport avec le territoire, etc.), l'investissement financier des populations dans le projet, etc., sont des moyens parmi d'autres de renforcer la perception positive d'un paysage éolien.

6.1 Les effets de la construction du projet sur le paysage

Les différentes phases de réalisation d'un parc éolien ont des impacts sur le paysage du site d'implantation et sur le paysage plus éloigné, en fonction de la typologie des unités paysagères dans lesquelles s'insère le projet. Cette phase de construction est assez impactante sur le paysage proche surtout étant donné la conformation du site et la position au sommet du méné Hoguéné. Les visibilitées lointaines sont importantes comme l'a montrée l'analyse de l'état initial du paysage et du patrimoine.

Cette phase de travaux de six mois comporte à la fois des modifications temporaires de courte durée et des modifications plus importantes et rémanentes.

6.1.1.1 Phase d'installation de la base vie

Même si la présence de quelques bâtiments préfabriqués peut dénoter avec le caractère forestier du site, ils sont entièrement réversibles. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible et temporaire sur le paysage.**

6.1.1.2 Phase de défrichage

En amont de ces aménagements, 150 m² seront défrichés pour permettre certaines opérations de construction : acheminement, modification et création de voies d'accès, création de plateforme, fondations et éolienne.

Aussi, du linéaire de haies le long des chemins menant aux éoliennes et au poste de livraison sera impacté : 21 m linéaire au niveau de l'entrée de E1, 15 m linéaire au niveau du poste de livraison, 20 m linéaire au niveau de la jointure entre le chemin de E3 et la route communale.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.

6.1.1.3 Phase d'amenée des matériaux et des équipements

L'acheminement des éoliennes et des grues et les travaux de génie civil et de génie électrique suscitent de nombreux allers-retours de camion. Cette phase est d'une durée courte (quelques mois) elle n'aura que des conséquences sur le cadre de vie des riverains (à plus de 500 m) et des usagers des routes concernées. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible temporaire sur le paysage et le cadre de vie.**

6.1.1.4 Phase de construction

Les aménagements connexes nécessitent des travaux modifiant l'aspect du sol et la topographie par la création de déblais / remblais et l'application de nouveaux revêtements. De plus, le site sera occupé par de nombreux engins de chantier aux couleurs dénotant avec les motifs ruraux.

Les voiries et les accès seront adaptés pour permettre le passage des camions et des convois exceptionnels. Les impacts sur les routes existantes goudronnées restent relativement faibles étant donné leur caractère anthropisé. La création de nouvelles pistes et l'élargissement des chemins existants perturbent davantage la lisibilité de l'aire immédiate en changeant le rapport d'échelle des voies par rapport au contexte rural habituel. Les routes élargies sont déjà carrossables et assez larges, et la création de nouvelles pistes concerne des tronçons limités et peu visibles depuis les chemins empruntés par les riverains et les promeneurs.

Les conséquences directes de cette phase auront un impact faible à long terme sur le paysage.

La réalisation du génie électrique sera relativement peu impactant étant donné le choix d'enterrer entièrement le réseau électrique. **Les conséquences directes de cette phase auront un impact très faible permanent sur le paysage.**

La réalisation des plateformes de montage et des socles des éoliennes sera peu impactant pour le paysage car ces plateformes sont uniquement visibles de manière rapprochée. Les conséquences directes de cette phase auront un impact **très faible à long terme** sur le paysage.

Le levage d'une éolienne se fait à l'aide de grues importantes. Cette phase dure une semaine. Bien que les grues soient particulièrement visibles de loin, la courte durée de cette phase limite fortement l'impact du levage sur le paysage.



Photographie 119 : Illustration d'un chantier éolien

6.2 Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude

6.2.1 Rappel méthodologique

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détail. Ils seront évalués pour les trois aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

Comme indiqué dans le chapitre 2.3.3, page 24, les analyses suivantes nous permettront de comprendre les relations du parc éolien avec son contexte paysager en analysant la lisibilité du projet à travers :

- la concordance avec l'entité paysagère
- le dialogue avec les structures paysagères et les lignes de force du paysage
- les effets de saturation / respiration
- les rapports d'échelle
- les covisibilités avec les éléments patrimoniaux
- les perceptions depuis les lieux de vie et espaces vécus.

Au regard des enjeux et sensibilités déterminés dans l'état initial, les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine sont évalués à l'aide :

- de visites de terrain,
- de la réalisation d'une carte des zones d'influence visuelle prenant en compte les données précises du projet,
- de l'analyse de photomontages,
- de croquis,
- des coupes topographiques de principe.

Pour rappel, **l'effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'impact est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesses, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

Les effets visuels ont été qualifiés pour chaque point de vue en fonction de la méthodologie présentée dans le tableau 2 du chapitre 2.3.3.6, page 24 sur l'évaluation des impacts.

6.2.2 Présentation des photomontages

Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeu et / ou à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état actuel du paysage, aussi bien les éléments patrimoniaux ou touristiques que les lieux de vie et de circulation principaux de chaque aire d'étude. Au total, 31 photomontages ont été réalisés. Les prises de vue comme les photomontages ont été effectués par VSB selon la méthode indiquée en partie 2.3.3.10, page 25.

Ces photomontages sont tous présentés dans un document annexe nommé « Carnet de Photomontages du projet éolien de Louargat ». Les principaux photomontages sont repris pour illustrer l'argumentaire dans les chapitres suivants du présent dossier.

6.2.3 Les perceptions visuelles globales du projet

Une nouvelle carte permettant de mettre en évidence la zone d'influence visuelle du projet a été réalisée avec l'implantation et la hauteur précise des éoliennes retenues. Cette modélisation permet d'informer précisément sur les secteurs depuis lesquels le projet ne serait pas visible et de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles.

D'après la carte de la zone d'influence visuelle du projet, les éoliennes du projet pourraient être perceptibles depuis une grande partie du territoire. A noter que cette modélisation prend en compte les boisements mais pas les masques créés par les arbres en dehors des boisements et donc du bocage, dont la présence est dense sur ce secteur. Les principaux secteurs de visibilité correspondent aux prémices des monts d'Arrée, aux rebords de vallées ou à des points hauts dégagés. En revanche, les fonds de vallée du Léguer et de son affluent le Guic, dans le secteur ouest, n'offrent aucune perception du projet, tout comme la vallée du Jaudy et celle du Trieux à l'est. Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont davantage liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence du bâti, etc ...

Les visibilitées depuis les différentes unités paysagères et depuis les villes principales seront étudiées plus précisément ci-après grâce à des coupes topographiques et des photomontages.

- Les perceptions depuis l'Arrée : Cette unité paysagère au sud de l'AEE est caractérisée par la présence de bocage dense sur colline. Les prémices des monts d'Arrée dessinent un relief plus prononcé mais la végétation bocagère dense ne ménage que peu de percées visuelles en direction du projet. C'est cependant le cas par exemple depuis la D31, lorsque la route plonge, laissant apparaître au loin des bouts de pale des éoliennes ne dépassant que très peu au-dessus de la ligne d'horizon boisée (**cf. photomontage 4 et Photographie 120**).

- Les perceptions depuis le Trégor

Les paysages du Trégor occupent tout l'ouest du territoire d'étude et correspondent à du bocage à maille élargie. Le bocage, plus lâche que dans l'Arrée, offre davantage de dégagements visuels lointains. Depuis les fonds des vallées encaissées et boisées du Léguer et du Guic, les vues sont arrêtées rapidement. Ce n'est que depuis les points hauts les plus dégagés que des vues sur le projet sont possibles, comme c'est le cas depuis Guerlesquin (**cf. photomontage 3**) ou Plounévez-Moëdec (**cf. photomontage 8**).

- Les perceptions depuis le Goëlo :

Le Goëlo concerne l'est du territoire d'étude, au cœur de paysages boisés et de bosquets jouant le rôle de masques. Ces derniers filtrent en grande partie les visibilitées en direction du projet mais des vues sur les éoliennes demeurent possibles depuis le haut des ménés, comme le méné Bré (**cf. photomontage 15 et Photographie 121**)

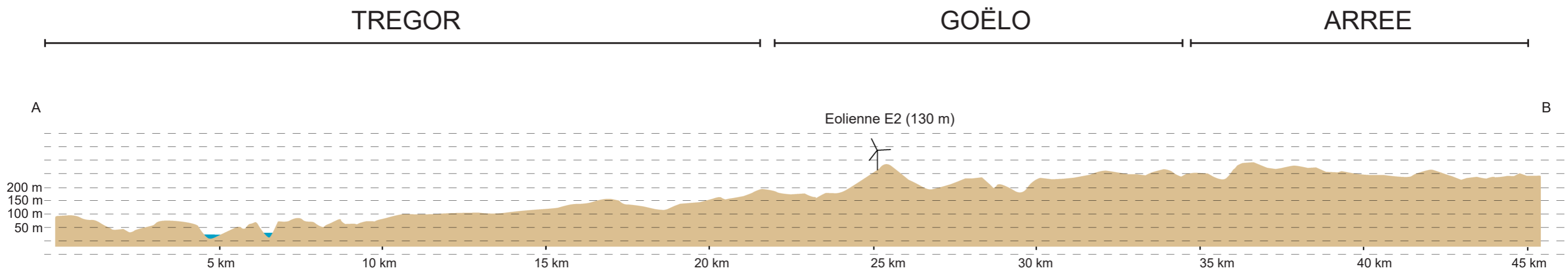
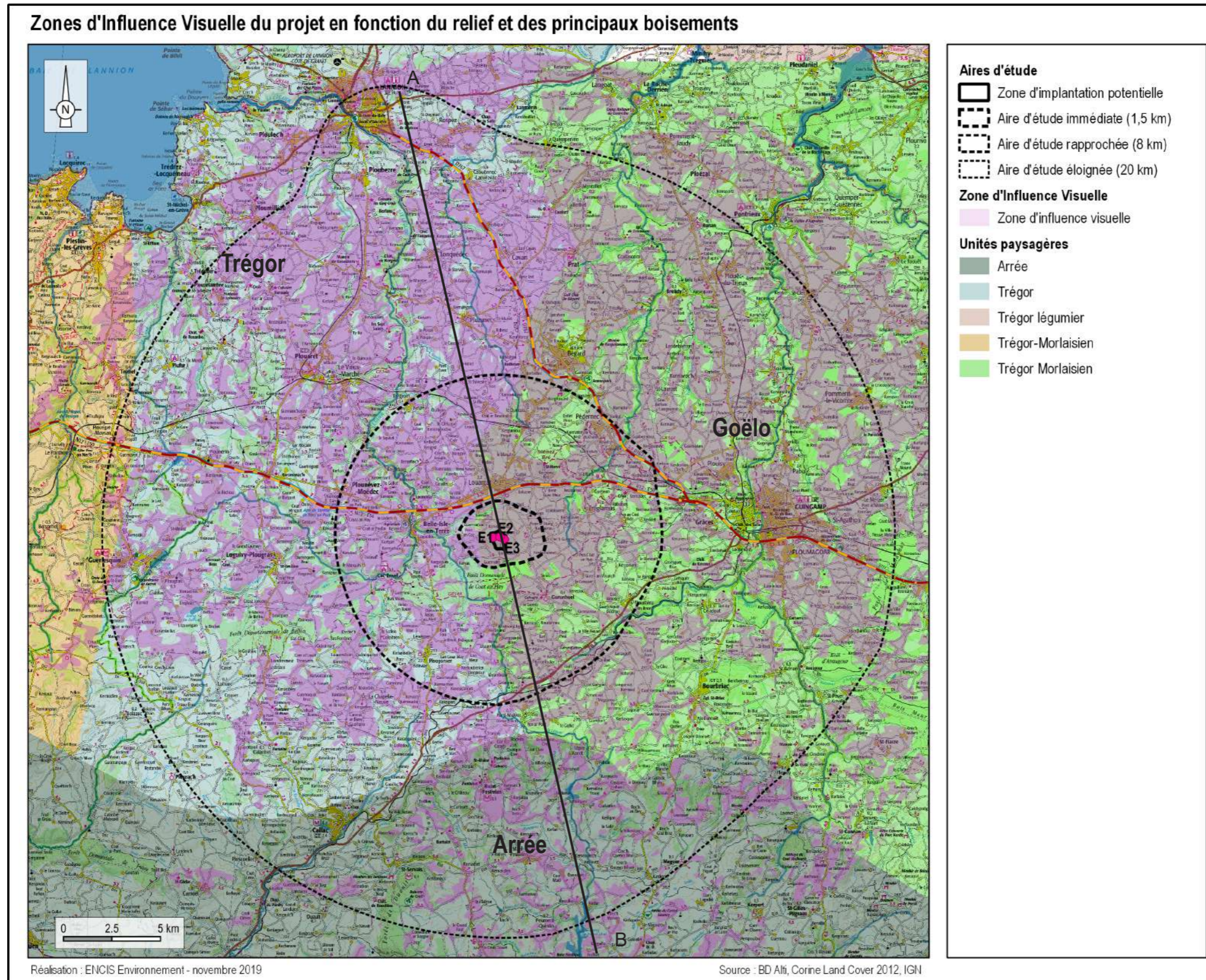


Figure 24 : Coupe de principe nord-sud (cf trait de coupe sur la Carte 31).



Carte 31 : Zone d'Influence Visuelle du projet éolien, en fonction du relief et des principaux boisements.



Photographie 120 : Ouverture visuelle en direction du projet depuis la D31 dans l'Arrée (esquisse du photomontage 15).



Photographie 121 : Panorama dégagé depuis le sommet du méné Bré, sur le Goëlo (zoom de l'esquisse du photomontage 15).

6.2.4 Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet éolien

Pour rappel, l'enquête des perceptions sociales a porté sur **un panel de 7 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire immédiate, habitants des aires rapprochée et éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, etc.). A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (paysagiste) interviewe les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail. Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

6.2.4.1 Paysage éolien

L'identité des paysages du périmètre étudié est lié au caractère bocager et préservé du méné Bré et du méné Hoguéné, apparaissant comme des motifs repères et caractéristiques de l'aire d'étude rapprochée. Le paysage y est préservé (valorisation et réhabilitation des chemins creux, préservation du bocage avec le plan breizh bocage, labellisation du Léguer en tant que «rivière sauvage»...). Ce paysage est parcouru dans le cadre de pratiques sportives (randonnée, trail, VTT, promenade équestre) par les riverains ainsi que par les visiteurs extérieurs venant chercher un cadre authentique et préservé, propice au développement du tourisme vert, en situation d'arrière pays et à l'écart de la côte attractive mais plus fréquentée.

Dans ce secteur du sud des Côtes d'Armor, le motif éolien est déjà bien présent et la perception d'éoliennes est récurrente. Plusieurs parcs sont déjà construits au sud du projet de Louargat et sont notamment visibles depuis le sommet du méné Bré. Le motif éolien est perçu quotidiennement par les personnes travaillant ou se rendant régulièrement à Lannion ou à Guingamp.

Selon les personnes interrogées, les éoliennes évoquent différentes images : à la fois intimement liées au vent, les éoliennes leur évoquent des moulins modernes. Pour d'autres en revanche, les aérogénérateurs revêtent un caractère anthropique plutôt connoté «industriel». Beaucoup font le lien entre les éoliennes et les énergies renouvelables. A ce propos, la grande majorité des personnes interrogées est consciente de la nécessité de trouver des solutions dans le cadre de la transition énergétique et se sentent impliqués dans cette démarche. Pour certains, l'implantation d'éoliennes, bien que pouvant dénaturer l'aspect «naturel» du haut du méné, est un «prix à payer» pour contribuer au développement des énergies renouvelables. D'autres sont conscients de la nécessité de produire une énergie propre mais pas au dépend du paysage du méné Hoguéné.

Pour les personnes interrogées dont l'activité professionnelle est liée au tourisme, la présence des éoliennes pourrait modifier les habitudes des touristes : «s'il y a trop d'éoliennes, les gens préféreront éviter

les sentiers qui passent à proximité des éoliennes». Pour une autre personne interrogée, même si elle a l'habitude de se promener sur les pentes du méné Hoguéné, la présence d'éoliennes modifierait ses habitudes et elle préférerait emprunter un autre chemin pour éviter de passer sous les éoliennes. Aussi, ces personnes évoquent une possible diminution de la fréquentation liée à la présence des éoliennes : les touristes viennent chercher un cadre préservé, et les éoliennes avec leur caractère industriel et anthropique pourraient dénoter avec ce paysage de «nature». Le tourisme vert tend à se développer, tourné vers le respect de la nature. La production d'énergie renouvelable et non polluante par des éoliennes ne paraît cependant pas s'opposer à cette idée et rentre dans cette logique de préservation de l'environnement.

Le projet éolien est ici en confrontation directe avec le site du méné Bré et la chapelle Saint-Hervé, reconnus, même s'ils ne font pas l'objet de nombreuses représentations dans la peinture, sur les cartes postales ou dans la littérature. Bien que le méné Hoguéné bénéficie d'une large reconnaissance, il n'y a pas vraiment d'images produites, c'est davantage un paysage traversé dans le cadre de pratiques sportives.

Plusieurs personnes interrogées émettent certaines inquiétudes par rapport aux impacts sur les activités professionnelles. En effet certaines craignent pour les élevages et les troupeaux de bêtes. Un ancien propriétaire d'une ferme équestre, aujourd'hui à la retraite, dit qu'il aurait été gêné dans sa pratique professionnelle par la présence d'un projet éolien au sommet du méné Hoguéné. De sa propre expérience, les chevaux seraient craintifs par rapport aux aérogénérateurs et refuseraient de passer en dessous de ces derniers. Une autre personne, spécialisée en géobiologie, évoque l'importance des caractéristiques du sol pour l'implantation des éoliennes. Pour quelques personnes interrogées, la bonne implantation d'une éolienne n'est pas tant liée au spectre du visuel mais est davantage liée à sa rentabilité et à son impact sur les Hommes et les animaux.

6.2.4.2 Implantation des éoliennes

Concernant l'implantation des éoliennes, les personnes interrogées se sont exprimées en réagissant sur les photomontages (cf. «Annexes», page 223).

Plusieurs personnes soulignent que les éoliennes sont acceptables à partir du moment où leur nombre est limité. Au delà d'un certain nombre, les éoliennes deviennent omniprésente dans le paysage et saturent le champ visuel.

A plusieurs reprises, les personnes interviewées ont fait référence à la présence d'activités et des habitations proches des éoliennes. Sur les photomontages présentés, les implantations préférées sont celles marquées par l'absence d'habitations à proximité des aérogénérateurs.

Certains préfèrent que les éoliennes soient installées sur les hauteurs afin de souligner les crêtes. Pour d'autres, il paraît important de ne pas planter les éoliennes au cœur des boisements, afin d'éviter la destruction des boisements.

6.2.5 Les effets du projet depuis l'aire éloignée

6.2.5.1 Présentation des photomontages du projet depuis l'aire éloignée

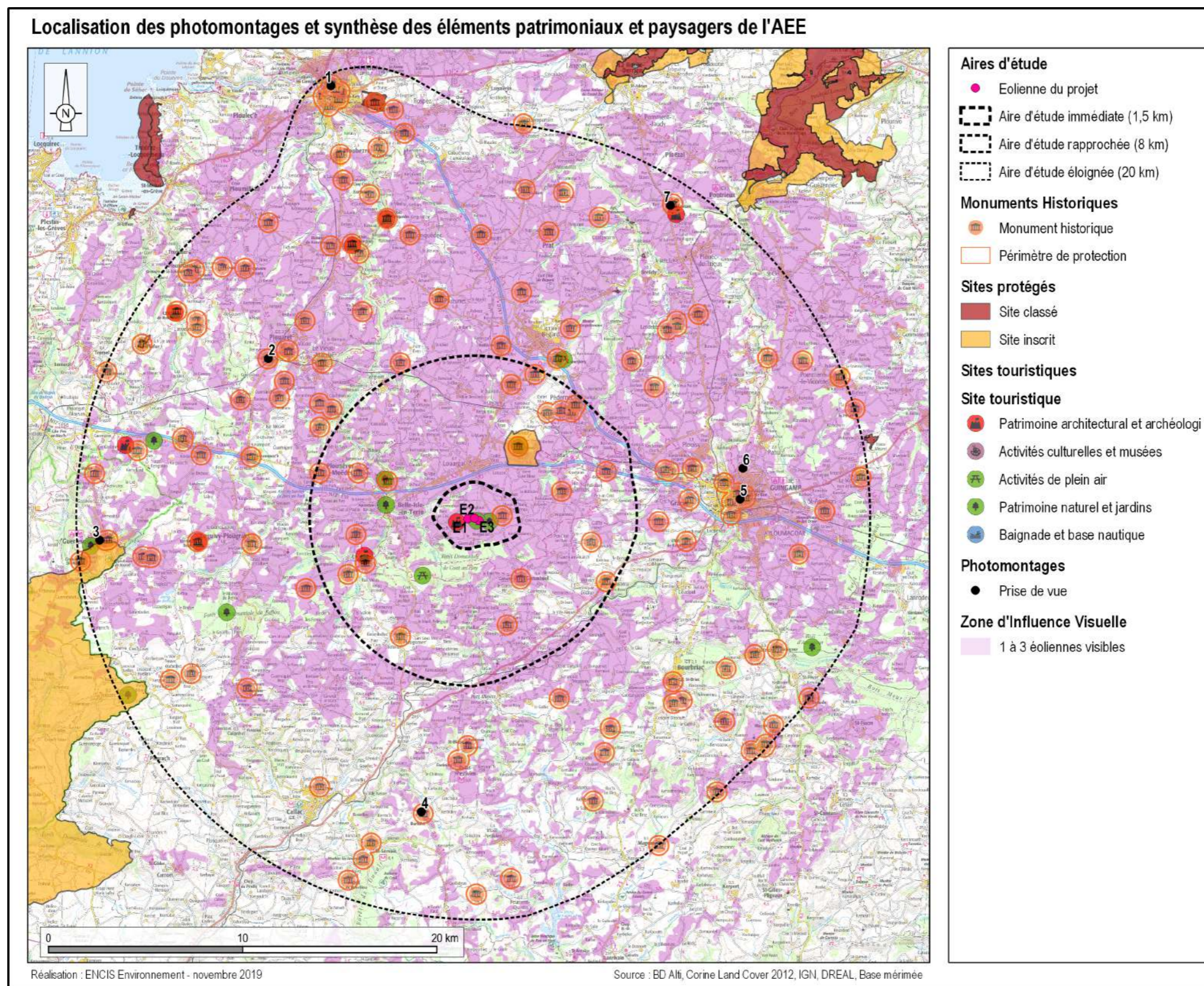
Les points de vue choisis pour les photomontages correspondent aux lieux à enjeux importants et / ou les lieux à sensibilité visuelle identifiés lors de l'analyse de l'état initial.

Au sein de l'aire d'étude éloignée, sept points de vue ont été sélectionnés pour la réalisation de simulations du parc éolien.

Ces photomontages sont localisés sur la carte page suivante et présentés au chapitre 2 du carnet de photomontages en annexe.

PHOTOMONTAGES DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE			
N° PM	Enjeu	Localisation	Impact
1	Patrimoine/ Tourisme / Lieu de vie	Depuis les escaliers de Brélévenez à Lannion	Très faible
2	Patrimoine	Depuis les abords du manoir de Kérépol	Très faible
3	Lieu de vie / Patrimoine	Depuis le village de Guerlesquin	Très faible
4	Perception dynamique / Structures paysagères	Depuis la D31, au sud de l'AEE	Très faible
5	Patrimoine / Lieu de vie	Depuis les remparts du château de Guingamp	Nul
6	Lieu de vie	Depuis la périphérie nord de Guingamp	Très faible
7	Patrimoine	Depuis les abords de l'église Notre-Dame à Runan	Très faible

Tableau 14 : Liste des photomontages dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 32 : Localisation des photomontages dans le contexte paysager de l'aire d'étude éloignée.

6.2.5.2 Perceptions du projet depuis les villes principales

Comme vu dans l'état initial (partie 3.2.1.1, page 44), l'aire d'étude éloignée comporte plusieurs bourgs et villes de petite taille (entre 1 000 et 4 000 habitants). Les impacts du projet sur ces lieux de vie importants sont décrits ci-après.

Lannion (19 827 habitants)

Ce pôle urbain principal enjambe le Léguer, quasiment à l'embouchure du fleuve. Le cœur de ville, historiquement implanté en rive droite, à environ 22 km au nord du projet, est en situation de léger encaissement. Les ruelles étroites et les masques bâtis empêchent toute visibilité en direction du projet. Le nord-est de la ville se trouve en situation de promontoire, en surplomb d'un affluent du Léguer. Depuis les hauteurs de la ville, des sensibilités ont été recensées dans l'état initial, dans l'axe des rue de Crec'h Quélien, rue de la Coudraue ou encore rue du Hingard Huellan. Cependant, depuis ces rues, la distance au projet et les masques à la fois bâtis et végétaux ne permettent finalement que des vues très partielles sur le projet, les éoliennes dépassant à peine de l'horizon et étant donc très peu perceptibles, comme l'illustrent le **photomontage 1 et la Photographie 125**.

L'impact est très faible.

Guingamp (6 900 habitant en 2015)

Cette ville constitue le deuxième pôle urbain majeur de l'AEE, à environ 13 km à l'est du projet. Depuis le centre-ville, les masques bâtis empêchent toute percée visuelle. La place Vally et le chemin de ronde du château sont en situation de belvédère au-dessus du cours d'eau du Trieux, et orientés en direction du projet.



Photographie 122 : Faible visibilité depuis la périphérie nord de Guingamp (esquisse du photomontage 6).

Cependant, les écrans végétaux suffisent à masquer les éoliennes, seul le parc éolien de Penquer est visible (cf. **photomontage 5 et Photographie 126**). En revanche, depuis la périphérie nord de la ville, rue de la Fontaine et dans l'axe de la N12, l'urbanisation se dédensifie et le projet éolien est visible au loin, au-dessus de l'horizon. Les perceptions sont cependant rares et furtives, à travers des trouées dans le bâti, comme le montrent le **photomontage 6 et la Photographie 122**.

L'impact est très faible.

Bégard (4 752 habitants en 2015)

Implantée à 10 km au nord-est du projet, la ville est en position d'interfluve entre la vallée de Lerogan et la vallée du Guindy. Depuis le centre bâti, aucune visibilité n'est recensée étant donné l'urbanisation dense. Depuis la périphérie sud de la ville, au niveau de la zone pavillonnaire, l'urbanisation se dédensifie et rue Hent Meur notamment, les éoliennes se retrouvent par moment dans l'axe de la route. Cependant la succession de rideaux d'arbres masque les vues et seuls des bouts de pale des éoliennes pourraient être visibles. Depuis la zone commerciale desservie par la D32, les éoliennes sont très légèrement visibles, et s'élèvent au loin, au-dessus de la masse boisée. Mais encore une fois, seuls des bouts de pale sont alors visibles.

L'impact est très faible.

Plouaret (2 136 habitants en 2015)

La ville de Plouaret est située à 12,5 km au nord-ouest du projet, au creux d'un méandre du ruisseau de Saint-Eturien, en contexte légèrement encaissé. Depuis le centre-ville et ses accès, les masques bâtis, la végétation à l'horizon et le relief empêchent toute vue sur le projet. Une visibilité est recensée depuis la rue Kérepol, isolée du reste de l'urbanisation de Plouaret, davantage à l'est, de l'autre côté de la voie de chemin de fer. Les éoliennes apparaissent très petites car très lointaines et occupent une emprise horizontale limitée (cf. **Photomontage 2 et Photographie 123**). Etant donné l'absence de visibilité depuis Plouaret, ***l'impact est jugé nul.***

Bourbriac (2 321 habitants en 2015)

Bourbriac est située à environ 13 km au sud-est du projet, en interfluve entre le ruisseau de Toul an Dour au sud et le ruisseau du Sullé au nord. Depuis le centre-bourg, les masques bâtis ne ménagent aucune percée visuelle en direction du projet. Une visibilité furtive est recensée depuis la D22, au niveau du hameau de Kerlan, avant d'arriver à Bourbriac mais le projet occupe une emprise plus réduite que celle de la ZIP. Les éoliennes ne seront pas visibles, masquées par la végétation et le relief.

L'impact est nul.

Callac (2 211 habitants en 2015)

Située à 16,5 km au sud-ouest du projet, la ville de Callac est implantée à la pointe d'un promontoire rocheux, à la jonction des vallées de Pont-Ar-Vaux et de l'Hyères.

Elle s'est développée autour d'un château féodal, aujourd'hui disparu, bâti à la pointe du promontoire rocheux et se terminant à la jonction des vallées de Pont-Ar-vaux et de l'Hyères. L'orientation des habitations vers le sud (dos au projet), le relief ainsi que la végétation dense ne permettent aucune échappée visuelle en direction du projet. ***L'impact est nul.***

Guerlesquin (1 343 habitants en 2015)

Le village de Guerlesquin est situé à 18,5 km à l'ouest du projet, et est implanté sur un rebord tourné en direction de l'est. Des vues récurrentes sur le projet sont recensées depuis les quartiers pavillonnaires installés à flanc de colline, rue Porz Kloz Huella, rue Hent Ar C'hastel, ou encore rue Jean Penhoët. Ces visibilités demeurent lointaines, le projet occupe une emprise réduite et la distance atténue fortement la présence des éoliennes comme le montrent le **photomontage 3 et la Photographie 124**. Depuis le reste du village, implanté en bas de la pente, les masques bâtis et le relief occultent toute vue.

L'impact est très faible.



Photographie 123 : Très faible visibilité depuis la périphérie de Plouaret (esquisse du photomontage 2).



Photographie 124 : Depuis les hauteurs de Guerlesquin, très faible visibilité sur le projet, dépassant à peine de l'horizon (esquisse du photomontage 3).

6.2.5.3 Perceptions du projet depuis les axes routiers principaux

L'étude des secteurs de visibilité du projet depuis les axes de circulation permet d'estimer la prégnance du projet sur le territoire. Plusieurs facteurs sont néanmoins à prendre en compte.

L'observateur est en déplacement : les tronçons ouverts aux vues le sont pour une durée d'autant plus limitée que la vitesse est importante. Il faut en effet 13 secondes pour parcourir 300 m à 80 km/h.

L'observateur a un angle de vision très réduit : si on considère habituellement que le champ de vision binoculaire est d'environ 120° en position statique, un conducteur a un champ de vision très réduit, le cerveau concentrant son attention sur le centre de la vue. A 80 km/h, le champ de vision est d'environ 65°. Il faut donc que la vue soit orientée vers le projet pour considérer qu'il est visible.

Le sens de déplacement : les tronçons d'où le projet sera visible sont en réalité ouverts aux vues dans un seul sens.

La D9 à l'est de l'AEE

Un tronçon réduit de cette route est présent à l'est de l'AEE et permet de rejoindre Guingamp. Le maillage bocager arrête les vues et il n'y a pas de visibilité permise en direction du projet. **L'impact est nul.**

La D787 au sud de l'AEE

De sa jonction avec la N12 jusqu'à la limite de l'AER, aucune visibilité n'est recensée étant donné le relief boisé. Sur le tronçon au sud de l'AEE et passant par Callac, la route emprunte les versants boisés de la vallée de l'Hyère empêchant tout dégagement visuel en direction du projet. Entre Callac et la limite sud de l'AEE, il n'y a pas non plus de visibilité recensée. **L'impact est nul.**

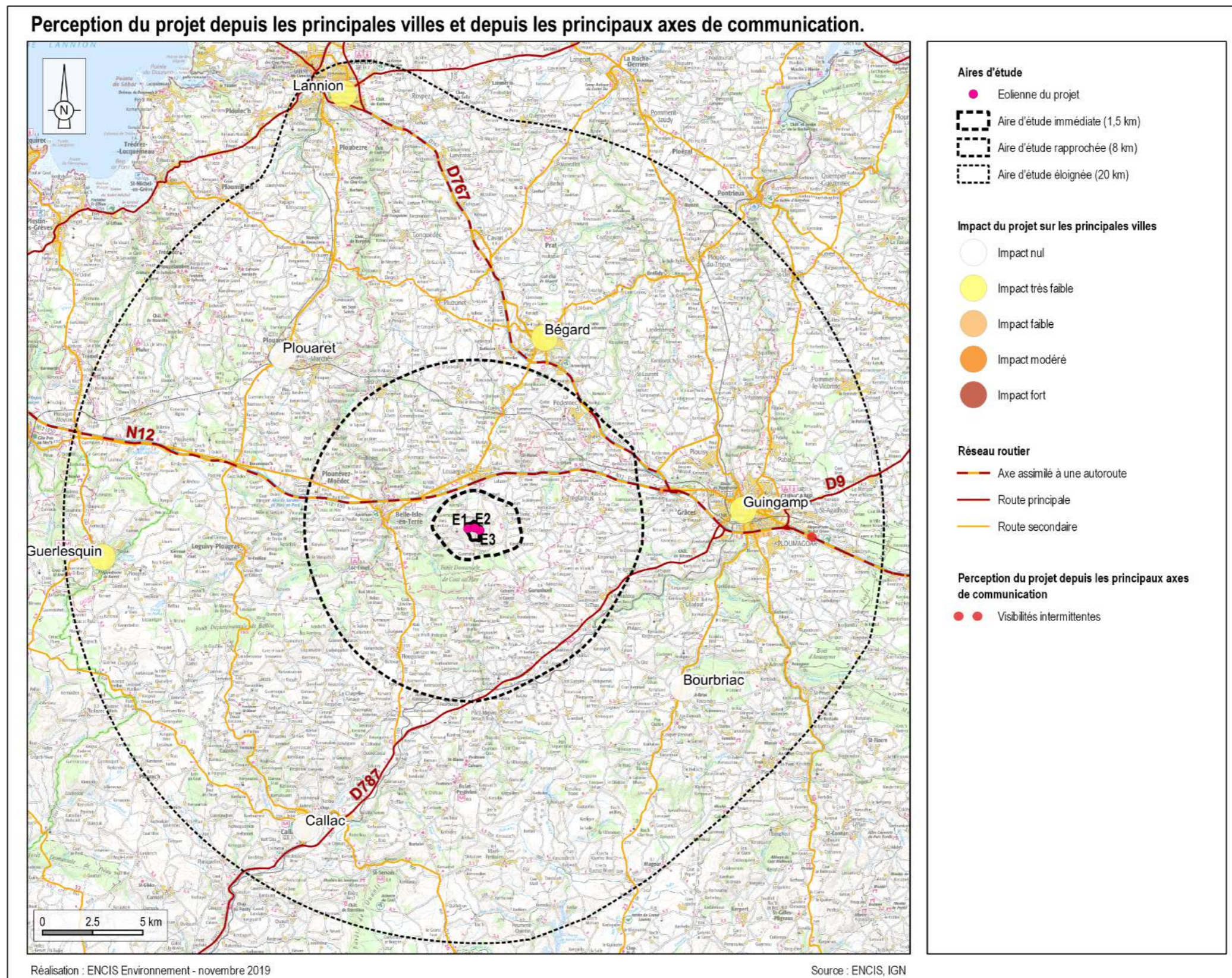
La N12 de l'est à l'ouest de l'AEE

Cette axe majeur assimilé à une autoroute traverse l'aire d'étude totale d'est en ouest. Depuis la limite est de l'AEE, en direction de Guingamp, la route emprunte un léger vallon et plonge, permettant une vue fugace et très partielle sur les bouts de pale des éoliennes. Sur le tronçon passant à l'ouest de l'AEE, en direction de Belle-Île-en-Terre, le projet se retrouve dans l'axe de la voie mais la végétation arborée dense filtre les vues sur les éoliennes. **L'impact est très faible.**

La D767 au nord-est de l'AEE

A la jonction de la départementale avec la N12, au nord-ouest de Guingamp, les masques végétaux empêchent toute visibilité sur le projet. En arrivant à Bégard, les éoliennes sont masquées par la végétation et les hauts talus plantés bordant la route. **L'impact est nul.**

Les axes de circulation de l'AEE sont très peu ou pas impactés par le projet éolien étant donné la présence des masques végétaux associés au relief.



Carte 33 : Perceptions visuelles du projet depuis les principales villes et principaux axes de communication de l'aire d'étude éloignée.

6.2.5.4 Perceptions du projet depuis les éléments patrimoniaux et touristiques

Le tableau page suivante reprend l'ensemble des inventaires des éléments de patrimoine établis dans l'état initial du paysage. L'estimation des sensibilités vis-à-vis des éléments patrimoniaux avait été faite à partir d'un projet théorique implanté sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle. Dans l'analyse des impacts du projet, chaque élément patrimonial a été réétudié en prenant en compte les données précises du projet (localisation exacte, nombre et hauteur des éoliennes). Les outils utilisés pour déterminer les impacts sont les visites de terrain, la réalisation d'une carte d'influence visuelle avec les données précises du projet, et l'analyse de photomontages.

Les effets et impacts du projet éolien sur l'ensemble des éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE sont listés et décrits dans le tableau suivant. Néanmoins, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux dont la sensibilité avait été estimée faible à minima.

Description des effets du projet sur les monuments historiques

Sur les 158 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, seuls six sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis l'élément ou son périmètre de protection, covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Eglise de Saint-Ténéan à Guerlesquin, MH n°44 (enjeu faible)

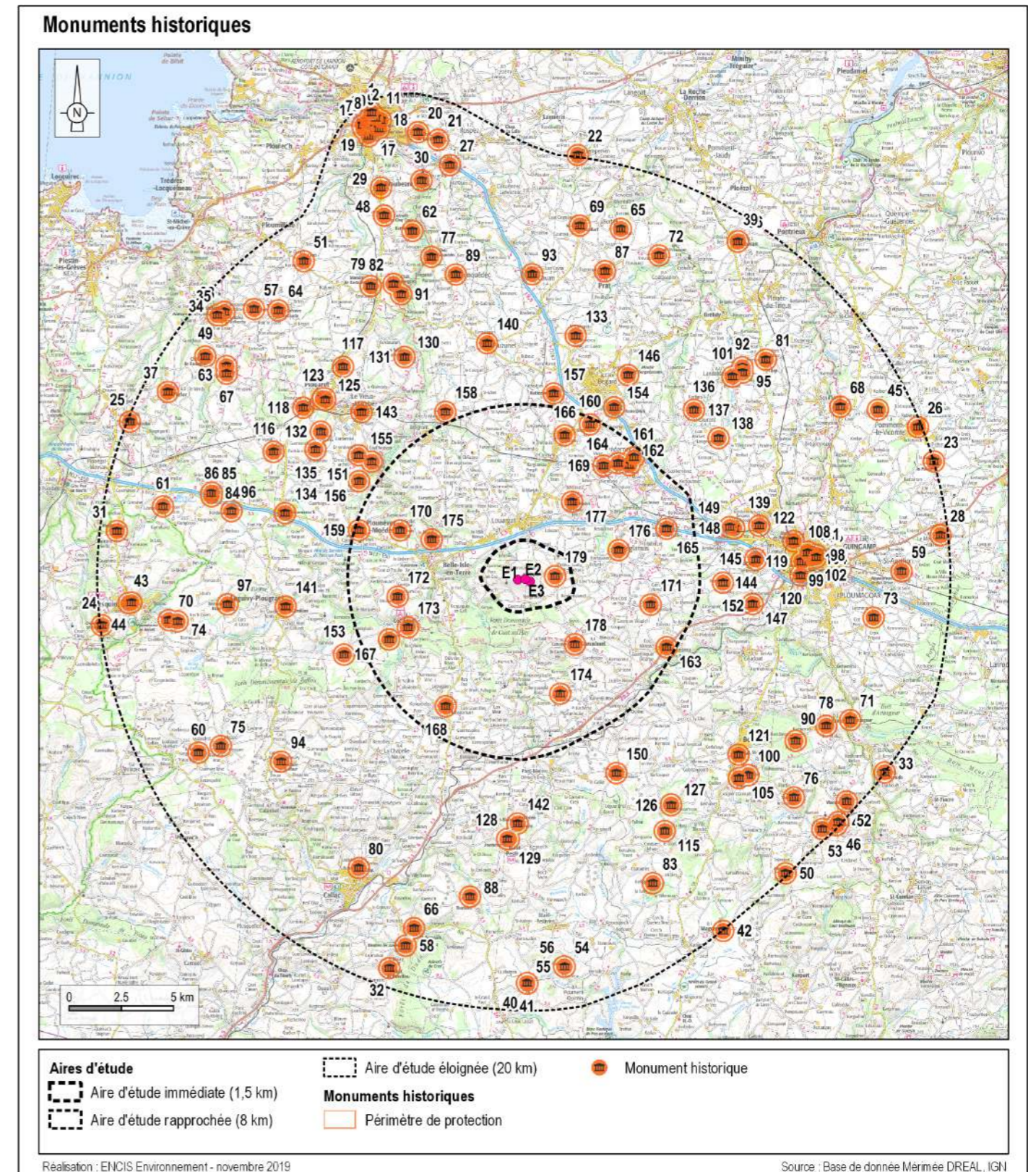
Depuis les abords de l'église, il n'y a aucune visibilité possible étant donné les masques bâtis. En revanche, depuis les hauteurs de Guerlesquin, au nord-ouest du bourg, des covisibilités entre le clocher de l'église et les éoliennes sont possibles. C'est le cas depuis la rue Hent ar Chastel, comme l'illustre le **photomontage 3 et la Photographie 124**. Étant donné l'éloignement du projet et la faible emprise de ce dernier, les covisibilités sont peu impactantes : seuls des bouts de pale s'élèvent au-dessus de l'horizon boisé.

L'impact est très faible.

Manoir de Kérépol à Plouaret, MH n°118 (enjeu faible)

Depuis les abords du manoir, au niveau de la façade est du bâtiment, légèrement surélevé par rapport au village de Plouaret, la vue porte loin et les éoliennes s'élèvent légèrement au-dessus de l'horizon boisé, comme le montre le **photomontage 2 (Photographie 123)**. L'emprise du projet demeure très limitée et l'éloignement des éoliennes atténue les perceptions, rendant ces dernières assez discrètes dans le paysage.

L'impact est très faible.



Carte 34 : Localisation des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.



Photographie 125 : Bouts de pale à peine perceptibles depuis le haut des escaliers du Brélévenez (esquisse du photomontage 1).



Photographie 126 : Aucune visibilité depuis le chemin de ronde du château à Guingamp (esquisse du photomontage 5).

Description des effets du projet sur les sites protégés inscrits et classés

Sur les 14 sites protégés de l'aire d'étude éloignée, seuls trois sont concernés par une relation visuelle avec le projet éolien (visibilité depuis le périmètre protégé ou covisibilité). Les autres ne seront pas impactés visuellement.

Escaliers de Brélèvez et les jardins qui les bordent (sites n°1 et 2, enjeu modéré)

Depuis le haut de l'escalier, derrière l'église de la Trinité de Brélèvez, un panorama s'ouvre sur les toits du centre historique de Lannion, en direction du projet. Ce dernier, situé à plus de 23 km, se retrouve masqué par les écrans boisés et n'émerge que très peu au-dessus de l'horizon comme le montre le **photomontage 1 et la Photographie 125**.

L'impact est très faible.

Château de Kérivon et son parc (site n°3, enjeu modéré)

Le contexte densément boisé dans lequel est inséré le château de Kérivon ne permet aucune visibilité ou covisibilité avec le projet. Depuis la D767, les hauts talus plantés ne permettent aucune vue sur le projet.

L'impact est nul.

Site inscrit des Monts d'Arrée (site n°8, enjeu modéré)

Le site des monts d'Arrée est très étendu mais seul l'extrême nord du périmètre est intégré dans l'AEE, au niveau de la ville de Guerlesquin. Le contexte arboré ferme les vues et au sein de la ville de Guerlesquin, c'est le bâti qui empêche les visibilités.

L'impact est nul.

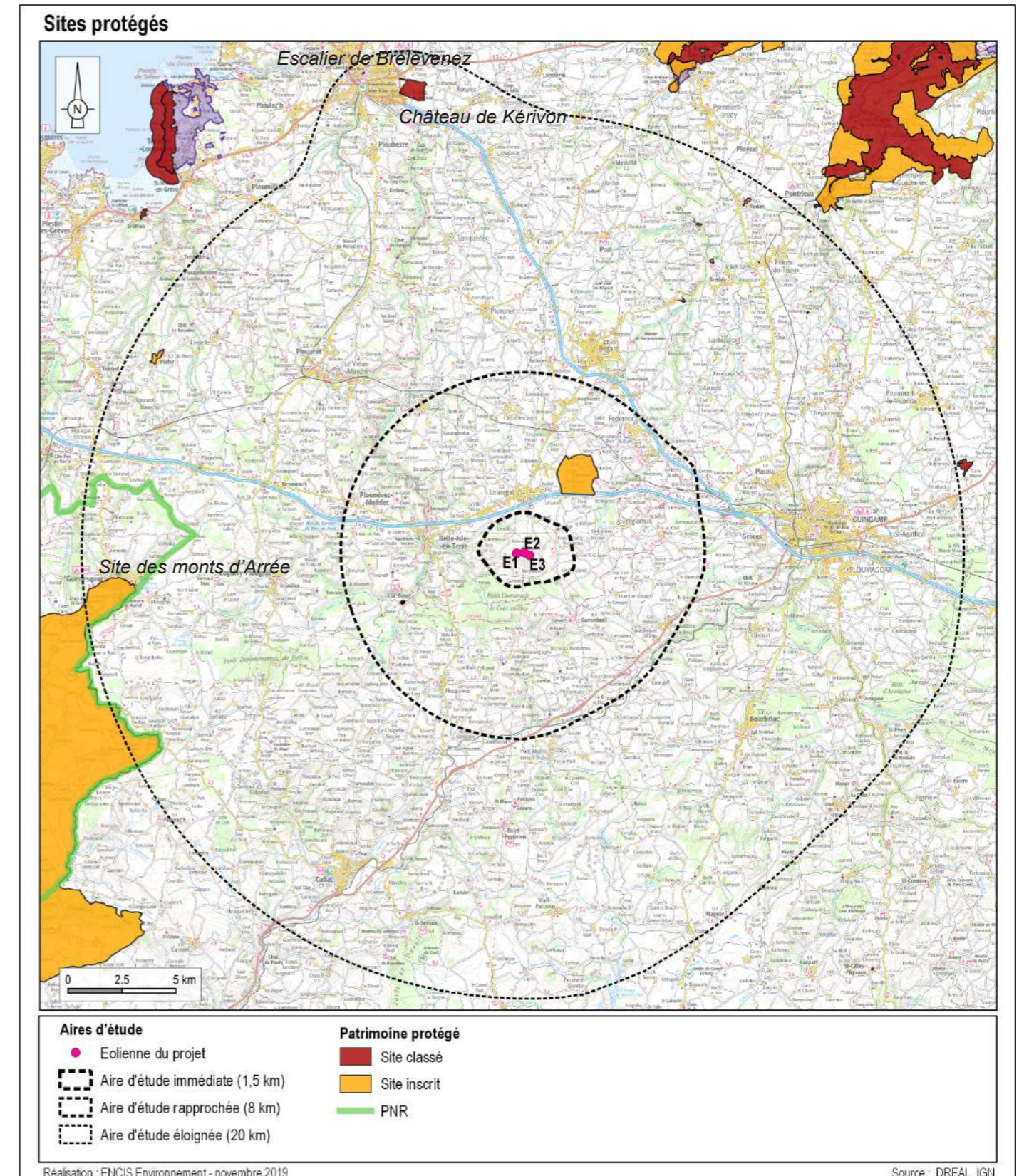
Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Il n'y a aucun site patrimonial remarquable dans l'aire d'étude.

Description des effets du projet sur les sites patrimoniaux remarquables

Parc naturel régional d'Armorique

Quelques visibilités sont possibles depuis de rares points hauts dégagés, comme par exemple depuis les hauteurs de Guerlesquin. Etant donné la faible occurrence des vues, **l'impact est jugé très faible**.



Carte 35 : Localisation des sites protégés de l'aire d'étude éloignée.

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	22	LANNION	Eglise de la trinité de Brélévenez	Classé	Modéré	Eglise située sur les hauteurs de Lannion. Le photomontage 1 (cf. Photographie 125) montre que le projet sera quasiment imperceptible depuis le haut des escaliers de Brélévenez, à l'arrière de l'église. Seuls les bouts de pale pourront être visibles.	Très faible	23,4
2	22	LANNION	Manoir de Crec'h Ugien	Inscrit	Faible	Dans un contexte de talweg, toute visibilité est masquée par le relief et le tissu bâti.	Nul	23,1
3	22	LANNION	Eglise Saint-Jean-du-Baly	Classé	Modéré	Implantée dans le centre-ville ancien de Lannion. Le tissu bâti dense masque toute vue vers le projet.	Nul	23,1
4	22	LANNION	Deux maisons	Inscrit	Faible	Insérés dans le centre-ville historique de Lannion. La densité bâtie empêche toute visibilité.	Nul	23,0
5	22	LANNION	Maison du 16 ^{ème}	Inscrit	Faible		Nul	23,0
6	22	LANNION	Maison du 16 ^{ème} dite maison du Chapelier	Classé	Faible		Nul	23,0
7	22	LANNION	Couvent	Inscrit	Faible		En bordure du Léguer. Visibilité et covisibilité masquées par la densité bâtie du centre-ville.	Nul
8	22	LANNION	Maison du 16 ^{ème}	Inscrit	Faible	Insérés dans le centre-ville historique de Lannion, la densité bâtie masque toute visibilité.	Nul	23,0
9	22	LANNION	Maison du 16 ^{ème}	Inscrit	Faible		Nul	23,0
10	22	LANNION	Immeuble	Classé	Faible		Nul	23,0
11	22	LANNION	Borne de Corvée	Inscrit	Très faible	Aucune visibilité ou covisibilité étant donné le contexte bâti et le relief boisé.	Nul	23,0
12	22	LANNION	Immeuble	Classé	Faible	Implantés en bordure du Léguer. Visibilité masquée par le relief et la trame bâtie.	Nul	22,9
13	22	LANNION	Maison du 16 ^{ème}	Inscrit	Faible		Nul	22,9
14	22	LANNION	Deux maisons à pans de bois	Inscrit	Faible	Visibilité masquée par le relief et la trame bâtie du centre-ville.	Nul	22,8
15	22	LANNION	Ancien couvent des ursulines	Inscrit	Faible		Nul	22,8
16	22	LANNION	Manoir de Langonaval	Mixte	Faible		Nul	22,8
17	22	LANNION	Chapelle de l'institution Saint-Joseph	Inscrit	Faible	Actuellement utilisé en tant que collège. Aucune visibilité étant donné les masques bâtis.	Nul	22,7
18	22	LANNION	Borne de Corvée	Inscrit	Très faible	Aucune visibilité ou covisibilité étant donné le contexte bâti et le relief boisé.	Nul	22,6
19	22	LANNION	Borne de Corvée	Inscrit	Très faible		Nul	22,4
20	22	LANNION	Château de Kerivon	Classé	Modéré	Isolé de l'urbanisation de Lannion. Château inséré dans un contexte arboré dense, sans visibilité possible vers le projet.	Nul	22,0
21	22	LANNION	Croix du 18 ^{ème}	Inscrit	Faible	Implantation discrète en bordure de chemin. Le contexte arboré empêche toute visibilité.	Nul	21,4
22	22	QUEMPERVEN	Eglise et son placître	Inscrit	Faible	Les masques arborés et bâtis empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	20,5

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
23	22	POMMERIT-LE-VICOMTE	Chapelle du Paradis et calvaire (partie Classée de 1913)	Classé	Faible	Les masques bâtis et arborés empêchent toute vue vers le projet.	Nul	20,2
24	29	BOTSORHEL	Croix de Saint-Ener	Inscrit	Très faible	Implantée en bordure de la D42. Le contexte boisé empêche toute visibilité vers le projet.	Nul	20,0
25	22	PLUFUR	Chapelle Saint-Nicolas	Inscrit	Faible	Implantée au niveau d'un talweg, en contexte boisé. Aucune visibilité possible.	Nul	20,1
26	22	POMMERIT-LE-VICOMTE	Eglise	Inscrit	Faible	Insérée au centre du bourg. Aucune visibilité étant donné le contexte bâti.	Nul	20,0
27	22	LANNION	Croix du 17e siècle	Inscrit	Très faible	Séparée de la D767 par un haut talus. Pas de visibilité possible sur le projet étant donné les différents rideaux d'arbres.	Nul	20,1
28	22	LE MERZER	Manoir du Traou	Inscrit	Faible	Le contexte boisé et le relief empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	19,8
29	22	PLOUBEZRE	Eglise et cimetière	Classé	Faible	Intégrés au centre ville, relief et tissu bâti occultent toute visibilité sur le projet.	Nu	19,9
30	22	PLOUBEZRE	Château de Coatfrec	Inscrit	Faible	Contexte boisé dense en bordure de Léguer empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	19,7
31	29	GUERLESQUIN	Menhir de Kerellou	Classé	Faible	Implanté à proximité de la D42, le relief boisé occulte toute visibilité vers le projet.	Nul	19,3
32	22	DUAULT	Château de Rosviliou	Inscrit	Faible	Implanté à l'ouest de la forêt de Duault, le long du ruisseau de Kérangler, le relief boisé occulte toute vue vers le projet.	Nul	19,6
33	22	SAINT-PEVER	Chapelle Notre-Dame de Restudo	Classé	Faible	La distance et la succession de rideaux d'arbres masquent les visibilités sur le projet.	Nul	19,3
34	22	PLOUZELAMBRE	Oratoire de Saint-Sylvestre	Classé	Modéré	Aucune visibilité étant donné les masques bâtis à l'horizon.	Nul	19,2
35	22	PLOUZELAMBRE	Eglise Saint-Sylvestre et son enclos	Classé	Modéré	Aucune visibilité ou covisibilité sur le projet étant donné les masques végétaux à l'arrière plan.	Nul	19,0
36	22	RUNAN	Cimetière	Inscrit	Faible	Pas de covisibilité depuis le pied du cimetière. Visibilité depuis le sud-ouest du périmètre de protection, dans l'axe de la rue Villeneuve. Faible prégnance des éoliennes étant donné la distance d'éloignement du projet (cf. photomontage 7)	Très faible	19,1
37	22	PLUFUR	Eglise Saint-Florent	Inscrit	Faible	Le relief boisé et la trame bâtie empêchent toute visibilité.	Nul	19,0
38	22	PLOUZELAMBRE	Fontaine Saint-Sylvestre	Classé	Faible	Implantation très discrète dans un contexte bocager. Aucune visibilité possible.	Nul	19,0
39	22	RUNAN	Eglise Notre-Dame	Mixte	Modéré	Pas de covisibilité depuis le pied du cimetière. Visibilité depuis le sud-ouest du périmètre de protection, dans l'axe de la rue Villeneuve. Faible prégnance des éoliennes étant donné la distance d'éloignement du projet (cf. photomontage 7)	Très faible	19,1
40	22	PEUMERIT-QUINTIN	Croix de cimetière du Loch	Inscrit	Faible	Implantation en contexte densément arboré. Aucune visibilité ou covisibilité possible.	Nul	19,3
41	22	PEUMERIT-QUINTIN	Chapelle du Loch	Inscrit	Faible		Nul	19,2
42	22	MAGOAR	Eglise	Classé	Modéré	Le relief boisé empêche toute visibilité.	Nul	19,1

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
43	29	GUERLESQUIN	Prétoire	Classé	Faible	Implantation au sein de l'urbanisation de Guerlesquin. Trame bâtie et relief boisé occultent toute visibilité.	Nul	18,7
44	29	GUERLESQUIN	Eglise Saint-Thénéan	Inscrit	Faible	La trame bâtie empêche toute visibilité depuis le pied du monument. Covisibilité partielle avec le clocher de l'église depuis les hauteurs de la ville (nord-ouest de la ville) et notamment rue Hent ar Chastel (<i>cf. photomontage 3 et Photographie 124</i>).	Très faible	18,5
45	22	POMMERIT-LE-VICOMTE	Château du Restmeur	Inscrit	Faible	Implantation intimiste dans un contexte densément boisé. Aucune visibilité ou covisibilité possible.	Nul	18,6
46	22	PLESIDY	Calvaire-fontaine	Inscrit	Faible	Le relief boisé à l'ouest de la commune empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	18,7
47	22	PLESIDY	Chapelle Saint-Yves	Inscrit	Faible		Nul	18,7
48	22	PLOUBEZRE	Cinq croix	Inscrit	Faible	Implantation à la jonction entre la D113 et la D11. Les filtres bâtis et végétaux occultent toute visibilité.	Nul	18,6
49	22	LANVELLEC	Château de Rosanbo (partie inscrite de 1930)	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte densément boisé. Aucune visibilité n'est recensée.	Nul	18,4
50	22	PLESIDY	Menhir de Caëlonan	Classé	Faible	Implantation en contexte boisé. La végétation empêche toute perception du projet.	Nul	18,6
51	22	PLOUMILLIAU	Croix du 17e siècle	Inscrit	Faible	Implantation à la jonction entre la D30 et une route de desserte locale. L'horizon boisé masque toute visibilité du projet.	Nul	18,4
52	22	PLESIDY	Manoir de Toulgonec	Classé	Modéré	Implantation intimiste au cœur d'un domaine arboré. Le relief boisé occulte toute visibilité sur le projet.	Nul	18,5
53	22	PLESIDY	Croix du 16e siècle	Inscrit	Très faible	Implantation discrète en bordure de la D5. Le relief boisé masque toute visibilité.	Nul	18,3
54	22	MAEL-PESTIVIEN	Tombe mégalithique	Classé	Modéré	Implantation au sein d'une parcelle cultivée en recul par rapport à un chemin de desserte local. La trame bocagère empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	18,5
55	22	MAEL-PESTIVIEN	Stèle protohistorique	Inscrit	Faible		Nul	18,5
56	22	MAEL-PESTIVIEN	Dolmen	Classé	Modéré		Nul	18,5
57	22	PLOUZELAMBRE	Croix de chemin	Inscrit	Très faible	Implantation discrète le bord de la D38. La végétation ne permet pas de perception du projet.	Nul	18,1
58	22	SAINT-SERVAIS	Deux menhirs de Kerbernès	Classé	Faible	Au sein du bocage et à proximité de la forêt de Duault, les rideaux d'arbres successifs empêchent toute visibilité.	Nul	18,3
59	22	SAINT-AGATHON	Stèles gauloises (groupe de cinq)	Classé	Faible	Implantées sur un terrain communal en bordure de la D86, les trames bâties et végétales empêchent toute perception des éoliennes du projet.	Nul	17,8
60	22	LOHUEC	Allée couverte de Kernescop	Classé	Faible	La trame bocagère dense associée au relief empêche toute vue sur le projet.	Nul	17,4
61	22	PLOUNERIN	Manoir de Lesmoal	Inscrit	Faible	Inscrit en recul de la D56, au cœur du bois de Karigonan. La végétation arborée dense occulte toute visibilité sur le projet.	Nul	17,3
62	22	PLOUBEZRE	Chapelle de Kerfons-en-Kerfaouès	Classé	Faible	Inscrite dans la végétation, les rideaux bocagers successifs masquent toute visibilité.	Nul	17,4

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
63	22	LANVELLEC	Chapelle Saint-Maudez	Inscrit	Faible	La trame bâtie et la végétation occultent les vues.	Nul	17,3
64	22	PLOUMILLIAU	Eglise de Kéraudy	Classé	Faible	Implantation en cœur de bourg. La trame bâtie et le relief boisé empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	17,3
65	22	PRAT	Manoir de Coatelan	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte arboré. Le maillage bocager empêche toute vue sur le projet	Nul	17,4
66	22	SAINT-SERVAIS	Eglise	Classé	Faible	Au sein du bourg de Saint-Servais, la trame bâtie et le relief boisé ne permettent aucune vue sur le projet.	Nul	17,4
67	22	LANVELLEC	Ossuaire	Classé	Modéré	Le maillage bocager forme des rideaux d'arbres empêchant toute visibilité.	Nul	17,1
68	22	POMMERIT-LE-VICOMTE	Motte castrale du moulin de Pommerit	Inscrit	Faible	L'horizon boisé ne permet aucune vue sur le projet.	Nul	17,0
69	22	BERHET	Chapelle Notre-Dame-de-Comfort	Classé	Modéré	L'horizon boisé empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	17,1
70	22	PLOUGRAS	Eglise	Inscrit	Faible	Aucune visibilité depuis le pied du monument étant donné la trame bâtie La D42 dans le périmètre de protection de l'église permet de prendre de la hauteur mais le contexte arboré dense empêche finalement les covisibilités entre le monument protégé et le projet.	Nul	16,8
71	22	SAINT-PEVER	Chapelle d'Avaugour	Classé	Faible	Implantation sur le versant du Fleuve, dans un contexte densément boisé. Le relief boisé occulte toute visibilité vers le projet.	Nul	16,7
72	22	PRAT	Eglise de Trévoazan (ruines)	Inscrit	Faible	La végétation et le relief ferment les vues. Aucune visibilité en direction du projet n'est possible.	Nul	16,8
73	22	PLOUMAGOAR	Manoir de Locmaria	Inscrit	Faible	Domaine implanté dans un contexte densément boisé. Aucune visibilité n'est possible.	Nul	16,5
74	22	PLOUGRAS	Chapelle Saint-Gonéry	Inscrit	Faible	Implantée à la sortie de Plougras, le long de la D88. Le clocher se démarque peu en hauteur. Aucune visibilité ou covisibilité n'est recensée.	Nul	16,4
75	22	LOHUEC	Eglise	Inscrit	Faible	L'horizon boisé empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	16,3
76	22	BOURBRIAC	Dolmen sous tumulus Danouédou	Classé	Faible	Le dolmen est entouré par une haie. Cette dernière empêche les visibilités et isole le dolmen des covisibilités.	Nul	16,3
77	22	TONQUEDEC	Château de Tonquédec (ruines)	Classé	Modéré	Implantation encaissée en bordure du Léguer. La ripisylve dense du fond de vallée et le relief empêchent toute visibilité vers le projet.	Nul	16,0
78	22	SAINT-ADRIEN	Croix du cimetière	Inscrit	Faible	Le relief boisé empêche toute visibilité et covisibilité.	Nul	15,8
79	22	PLOUBEZRE	Manoir de Kerauzern	Inscrit	Faible	Les rideaux d'arbres successifs empêchent toute visibilité.	Nul	15,7
80	22	CALLAC	Eglise de Botmel (restes)	Inscrit	Faible	Le maillage bocager dense isole l'église de toute visibilité vers le projet.	Nul	15,8
81	22	SQUIFFIEC	Chapelle de Kermaria (restes)	Inscrit	Faible	La trame bocagère occulte toute visibilité sur le projet.	Nul	15,5
82	22	PLOUBEZRE	Château de Kergrist	Inscrit	Faible	Implantation intimiste en recul de la D11. Le relief et la végétation dense de fond de vallée du Léguer occultent toute visibilité sur le projet.	Nul	15,4

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
83	22	KERIEN	Calvaire du village de Kerlégan	Inscrit	Faible	Implantation discrète. La végétation empêche toute visibilité.	Nul	15,6
84	22	PLOUNERIN	Manoir	Inscrit	Faible	La trame bâtie du bourg de Plounerin et l'horizon boisé occulte toute visibilité vers le projet.	Nul	15,3
85	22	PLOUNERIN	Calvaire	Inscrit	Faible		Nul	15,2
86	22	PLOUNERIN	Chapelle Notre-Dame de Bon-Voyage et son oratoire	Inscrit	Faible		Nul	15,2
87	22	PRAT	Eglise	Inscrit	Faible	Implantation au cœur du bourg. La trame bâtie occulte toute les visibilités.	Nul	15,2
88	22	SAINT-SERVAIS	Chapelle de Burthulet	Classé	Faible	Inserée dans un contexte boisé, la chapelle est isolée des visibilités et covisibilités. Visibilité très partielle et furtive depuis le nord du périmètre de protection (<i>cf. photomontage 15 et Photographie 120</i>).	Très faible	15,3
89	22	TONQUEDEC	Maison	Inscrit	Faible	Inserée en cœur de bourg, la trame bâtie et la végétation empêchent toute vue sur le projet.	Nul	14,9
90	22	BOURBRIAC	Manoir du Léopard	Inscrit	Faible	Implanté dans le contexte arboré du bois de Coat Liou. Le relief arboré empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	14,8
91	22	PLOUBEZRE	Chapelle de Runefau	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte boisé occultant toute vue sur le projet.	Nul	14,8
92	22	LANDEBAERON	Allée couverte de Ros Vras	Classé	Modéré	Implantation au sein du maillage bocager. Aucune visibilité vers le projet n'est permise par la densité arborée.	Nul	14,4
93	22	CAVAN	Eglise	Inscrit	Faible	La trame bâtie empêche toute visibilité ou covisibilité vers le projet.	Nul	14,6
94	22	CALANHEL	Fontaine Saint-Maur	Classé	Faible	Implantation discrète à l'écart de l'urbanisation et au cœur de la trame bocagère. Aucune visibilité ou covisibilité n'est recensée.	Nul	14,3
95	22	LANDEBAERON	Menhir de Menou-Glas	Inscrit	Faible	Implantation au cœur du bocage. Pas de visibilité vers le projet possible étant donné la densité arborée.	Nul	14,3
96	22	PLOUNERIN	Croix	Inscrit	Faible	Implantation à l'intersection entre deux routes locales. Le relief boisé ne laisse filtrer aucune vue vers le projet.	Nul	14,1
97	22	LOGUIVY-PLOUGRAS	Manoir de Kéroué	Classé	Modéré	Le maillage bocager masque toute vue sur le projet.	Nul	14,0
98	22	GUINGAMP	Couvent des Ursulines	Inscrit	Faible	La trame bâtie dense ne laisse filtrer aucune visibilité vers le projet. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nul	13,8
99	22	GUINGAMP	Prison (ancienne)	Inscrit	Faible		Nul	13,7
100	22	BOURBRIAC	Croix de chemin en granit	Inscrit	Faible	Aucune visibilité en direction du projet étant donné les rideaux d'arbres successifs et la distance au projet.	Nul	14,0
101	22	LANDEBAERON	Eglise	Inscrit	Faible	Implantée en cœur de bourg, la trame bâtie et la végétation arborée empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul	13,8
102	22	GUINGAMP	Couvent des religieuses hospitalières	Classé	Modéré	La trame bâtie dense ne laisse filtrer aucune visibilité vers la ZIP. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nul	13,7
103	22	GUINGAMP	Maison	Inscrit	Faible		Nul	13,5

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
104	22	GUINGAMP	Château	Inscrit	Faible	Pas de visibilité depuis le pied du monument étant donné la densité bâtie. Depuis le chemin de ronde, les boisements à l'horizon empêchent également les visibilités. (cf. photomontage 5 et photographie 126).	Nul	13,5
105	22	BOURBRIAC	Chapelle de Darnouët	Inscrit	Faible	Implantée à flanc de colline, le relief et la trame bâtie isole le bâtiment de toute visibilité.	Nul	13,7
106	22	GUINGAMP	Eglise Notre-Dame du Bon-Secours	Classé	Modéré	La trame bâtie dense ne laisse filtrer aucune visibilité vers le projet. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nul	13,5
107	22	GUINGAMP	Maison du 16e siècle	Inscrit	Faible		Nul	13,4
108	22	GUINGAMP	Maison du 17e siècle	Inscrit	Faible		Nul	13,4
109	22	GUINGAMP	Fontaine La Pompe	Classé	Faible		Nul	13,4
110	22	GUINGAMP	Maison	Inscrit	Faible		Nul	13,4
111	22	GUINGAMP	Maison du 16 ^{ème} siècle	Classé	Faible		Nul	13,4
112	22	GUINGAMP	Remparts	Inscrit	Faible		Nul	13,4
113	22	GUINGAMP	Maison du 16 ^{ème} siècle	Classé	Faible		Nul	13,4
114	22	GUINGAMP	Maison	Inscrit	Faible		Nul	13,3
115	22	BOURBRIAC	Dolmen de Kérivole	Classé	Faible		Dolmen isolé au sein d'une parcelle. Les rideaux d'arbres successifs empêchent toute visibilité sur le projet.	Nul
116	22	LANVELLEC	Chapelle Notre-Dame-de-Pitié	Inscrit	Faible	La trame bâtie et végétale isole la chapelle de toute visibilité vers le projet. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Nul	13,2
117	22	PLOUARET	Manoir de Kerbridou	Inscrit	Faible	Manoir implanté dans un contexte boisé en recul par rapport à la D11. Les rideaux d'arbres isole le bâtiment de toute covisibilité.	Nul	13,2
118	22	PLOUARET	Manoir de Kérépol	Inscrit	Faible	Covisibilité partielle depuis la façade est du manoir. Les éoliennes émergent partiellement de l'horizon boisé mais la distance importante d'éloignement et l'emprise réduite du projet limitent l'impact. (cf. photomontage 2 et Photographie 123)	Très faible	13,2
119	22	GUINGAMP	Château des Salles	Inscrit	Faible	La densité bâtie isole le bâtiment de toute vue sur le projet. Il n'y a pas de covisibilité possible.	Nul	13,0
120	22	GUINGAMP	Abbaye Sainte-Croix (ancienne)	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte boisé. L'encaissement, la végétation et le tissu bâti masquent toute visibilité vers le projet.	Nul	12,9
121	22	BOURBRIAC	Eglise	Classé	Modéré	Implantation à flanc de colline. Le relief et la densité de la trame bâtie de Bourbriac empêchent toute visibilité vers le projet.	Nul	13,0
122	22	GUINGAMP	Manoir de Roudourou	Inscrit	Faible	La densité de la trame bâtie occulte toute visibilité vers le projet.	Nul	12,8

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
123	22	PLOUARET	Chapelle Sainte-Barbe	Inscrit	Faible	Implantation au cœur de Plouaret. Aucune visibilité depuis le pied du monument étant donné la densité bâtie	Nul	12,8
124	22	PLOUARET	Eglise	Classé	Modéré		Nul	12,7
125	22	PLOUARET	Maison du 17 ^e siècle	Inscrit	Faible		Nul	12,6
126	22	BOURBRIAC	Chapelle de Saint-Houarneau	Inscrit	Faible	Le maillage bocager et le relief empêchent toute visibilité sur le projet depuis les abords.	Nul	12,7
127	22	BOURBRIAC	Croix de calvaire de Saint-Houarneau	Inscrit	Faible	Le maillage bocager et le relief empêchent toute visibilité sur le projet depuis les abords.	Nul	12,6
128	22	BULAT-PESTIVIEN	Fontaines du Coq, de la Vierge et des Sept Saints de Bretagne	Classé	Faible	Implantation dans un contexte densément boisé qui empêche toute visibilité vers le projet.	Nul	12,4
129	22	BULAT-PESTIVIEN	Eglise Notre-Dame de Bulat	Classé	Modéré		Nul	12,4
130	22	LE VIEUX-MARCHE	Chapelle des Sept-Saints	Classé	Faible	Le contexte boisé et le maillage bocager dense occultent toute vue vers le projet.	Nul	12,0
131	22	LE VIEUX-MARCHE	Dolmen dit de la Chapelle des Sept-Saints	Classé	Faible		Nul	12,0
132	22	PLOUARET	Fontaine Saint-Jean	Inscrit	Faible	La fontaine de taille peu élevée est peu perceptible lorsque l'on s'éloigne de la route. Le contexte arboré empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	11,8
133	22	BEGARD	Eglise de Lannevent et placître	Inscrit	Faible	Le contexte bocager empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	11,9
134	22	PLOUNEVEZ-MOEDEC	Chapelle de Keramanac'h	Classé	Faible	La trame bâtie et le relief boisé masquent toute visibilité vers le projet.	Nul	11,6
135	22	PLOUARET	Manoir de Guernac'hanay	Inscrit	Faible	Le contexte arboré dense autour du manoir empêche toute visibilité et covisibilité.	Nul	11,5
136	22	SAINT-LAURENT	Eglise	Inscrit	Faible	Implantée en cœur de bourg, la densité bâtie empêche toute visibilité sur le projet.	Nul	11,4
137	22	SAINT-LAURENT	Croix du 17 ^{ème} siècle	Inscrit	Faible	Aucune visibilité recensée étant donné la trame bâtie.	Nul	11,4
138	22	KERMOROC'H	Croix du 17 ^{ème} siècle	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte boisée. Le relief et la végétation masquent toute visibilité sur le projet.	Nul	11,3
139	22	PLOUISY	Château de Kernabat	Inscrit	Faible	Le contexte arboré et le relief masquent les visibilités vers le projet.	Nul	11,3
140	22	PLUZUNET	Eglise	Inscrit	Faible	Implantée au cœur de l'urbanisation, la trame bâtie isole l'église des visibilités vers le projet.	Nul	11,4
141	22	LOGUIVY-PLOUGRAS	Eglise Saint-Emilion	Classé	Modéré	Le relief et la trame bâtie empêchent toute visibilité vers le projet.	Nul	11,2
142	22	BULAT PESTIVIEN	Chapelle Saint-Blaise et son cimetière	Mixte	Faible	Implantation dans un contexte densément boisé qui empêche toute visibilité vers le projet.	Nul	11,6
143	22	LE VIEUX-MARCHE	Eglise Notre-Dame	Inscrit	Faible	La densité bâtie et le relief empêchent toute visibilité.	Nul	11,0

RELATIONS DU PROJET AVEC LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS INVENTORIÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE								
MONUMENTS HISTORIQUES								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
144	22	GRACES	Eglise	Classé	Faible	Le relief boisé et la trame bâtie occultent toute visibilité vers le projet.	Nul	10,9
145	22	GRACES	Croix du 16e siècle	Inscrit	Faible		Nul	10,8
146	22	BEGARD	Menhir de Kerguézennec	Classé	Faible	Le maillage bocager isole le menhir et empêche les visibilités vers le projet.	Nul	10,9
147	22	GRACES	Château de Kéranno	Inscrit	Faible	Implantation en bordure du ruisseau du Touldu. La ripisylve empêche toute vue vers le projet.	Nul	10,7
148	22	PLOUISY	Chapelle Saint-Antoine	Inscrit	Faible	Le contexte densément boisé empêche toute visibilité vers le projet.	Nul	10,1
149	22	PLOUISY	Manoir de Kérisac	Inscrit	Faible		Nul	9,9
150	22	PONT-MELVEZ	Calvaire de la Croix-Rouge	Inscrit	Faible	Le relief boisé empêche toute visibilité vers le projet.	Nul	10,1
151	22	LE VIEUX-MARCHE	Manoir de Kergoz	Inscrit	Faible	Le contexte arboré isole le manoir de toute visibilité.	Nul	9,7
152	22	GRACES	Manoir de Kérurien	Inscrit	Faible	Implantation dans un contexte boisé filtrant toute les visibilités sur le projet.	Nul	9,2
153	22	LOGUIVY-PLOUGRAS	Chapelle du Dresnay	Inscrit	Faible	Aucune visibilité recensée étant donné le maillage bocager.	Nul	9,1
154	22	BEGARD	Eglise de Guénézan	Inscrit	Faible	Aucune visibilité recensée depuis les abords du menhir étant donné la densité bâtie.	Nul	9,3
155	22	LE VIEUX-MARCHE	Chapelle et croix de la Trinité	Inscrit	Faible	Le maillage bocager masque toute visibilité vers le projet.	Nul	9,0
156	22	PLOUNEVEZ-MOEDÉC	Chapelle Saint-Lavant	Inscrit	Faible	Le relief maillé par la trame bocagère isole la chapelle de toute visibilité vers le projet.	Nul	9,0
157	22	BEGARD	Chapelle de Botlézan et son placître	Mixte	Faible	Le bocage dense autour du hameau empêche toute visibilité vers le projet.	Nul	9,0
158	22	TREGROM	Chapelle de Christ	Inscrit	Faible	Le relief et la trame bocagère occultent toute visibilité vers le projet.	Nul	8,8

SITES PROTÉGÉS INSCRITS / CLASSÉS								
N°	Départ.	Commune	Nom	Protection	Enjeu	Effets du projet	Impact	Distance au projet (km)
1	22	LANNION	Escaliers de Brélévenez et les jardins qui les bordent	Site classé	Modéré	Bien qu'offrant un panorama tourné en direction du projet, depuis le haut de l'escalier, seuls des bouts de pale sont visibles et émergent très légèrement au-dessus de l'horizon boisé (cf. photomontage 1 et Photographie 125).	Très faible	23,3
2	22	LANNION	Escaliers de Brélévenez	Site inscrit	Faible		Très faible	23,3
3	22	LANNION	Château de Kérivon et son parc	Site classé	Modéré	Implanté dans un contexte densément boisé, aucune visibilité ou covisibilité n'est possible avec le château. Les hauts talus végétalisés bordant la D767 empêchent toute visibilité vers le projet.	Nul	21,4
4	22	RUNAN	Bourg de Runan	Site inscrit	Faible	Relief et végétation empêchent toute visibilité depuis les abords de l'église Notre-Dame. Visibilité partielle sur le haut des éoliennes dans l'axe de la rue de Villeneuve. La distance aux éoliennes et l'angle d'occupation faible atténue la perception des éoliennes (cf. photomontage 7).	Très faible	19
5	22	RUNAN	Place arborée	Site inscrit	Faible	Intégrée au cœur du bourg, les masques bâtis isolent la place arborée de toute visibilité.	Nul	19
6	29	GUERLESQUIN	Chapelle de Tremeur	Site inscrit	Faible	Implantation au cœur du contexte densément boisé du bois de Kérigonan. La densité arborée ne permet ni visibilité, ni covisibilité.	Nul	17,9
7	22	PLOUEC	Chapelle de Kerprovost	Site inscrit	Faible	Implantation au bord d'une route de desserte locale rejoignant la D86. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné le relief boisé.	Nul	17,8
8	29	GUERLESQUIN, BOTSORHEL	Monts d'Arrée	Site inscrit	Modéré	Site inscrit très étendu dont une partie seulement est intégrée dans l'AEE, au niveau de la ville de Guerlesquin. La masse végétale masque les visibilités. Au sein de Guerlesquin, la trame bâtie empêche les vues.	Nul	17,7
9	22	PLUFUR	Bourg de Plufur	Site inscrit	Faible	Site intégrant le bourg de Plufur avec l'église Saint-Florent (MH inscrit n°37) et une extension agricole au nord-est. Aucune visibilité depuis le centre du bourg étant donné la densité bâtie. En lisière de site, le relief et le maillage bocager occultent toute visibilité.	Nul	18,8
10	22	RUNAN	Manoir de Lestrezec et chapelle St-Vincent-Ferrier	Site inscrit	Faible	Implantation à flanc de coteau dans un contexte boisé. La végétation dense et le relief de la rive opposée occultent toute visibilité et covisibilité.	Nul	17,1
11	22	PLOUEC	Chapelle Belle Eglise	Site inscrit	Faible	Implantation le long de la rue principale du village. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné la densité végétale.	Nul	17,3
12	22	SQUIFFIEC	Manoir Kertanguy	Site inscrit	Faible	Implantation à flanc de colline sur une pente tournée vers l'est. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné le relief et le réseau bocager.	Nul	17
13	22	BRELIDY	Manoir TyBonniec et butte du parc Chastel	Site inscrit	Faible	Implantation en haut d'une butte. Le contexte arboré et les haies en bordure de parcelle empêchent les visibilités.	Nul	16
14	22	BEGARD	Manoir de Coatgouray	Site inscrit	Faible	Implantation en bordure du Laudy, sur un versant tourné vers l'est. Aucune visibilité ou covisibilité étant donné le relief et la végétation.	Nul	13,7
-	22	GUERLESQUIN,	PNR d'Armorique	-	Modéré	Visibilités ponctuelles et très partielles depuis les hauteurs de Guerlesquin.	Très faible	

Tableau 15 : Relations du projet éolien avec les éléments patrimoniaux de l'aire d'étude éloignée.